

DEUXIEME UNIVERSITE DES ACTEURS NON ETATIQUES

**THEME: PARTICIPATION DES ACTEURS NON
ETATIQUES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES: FAIRE
VALOIR OU NOUVEAU PARADIGME?**

ECOLE SUPERIEURE D'ECONOMIE APPLIQUEE (EX ENEA)

28, 29, 30 et 31 MAI 2013

RAPPORT DE LA DEUXIEME EDITION DE L'UNIVERSITE DES AnE

SOMMAIRE

I- NOTE INTRODUCTIVE

II- OUVERTURE OFFICIELLE

- 1- Discours des différentes autorités
- 2- Leçon inaugurale
- 3- Visite et ouverture des stands au public
- 4- Radio du campus

III- ATELIERS THEMATIQUES SIMULTANES

- 1- Les modes d'action de la participation et du contrôle citoyen
- 2- Droits humains
- 3- Environnement, Eau et Assainissement
- 4- Culture et Communication
- 5- Migration
- 6- Droits économiques

IV- PROCES DE LA PARTICIPATION, PLENIERE ET CEREMONIE DE CLOTURE

I- NOTE INTRODUCTIVE

La deuxième édition de l'Université des Acteurs non Etatiques, organisée par la Plate-forme des Acteurs non Etatiques en partenariat avec le gouvernement du Sénégal et l'Union Européenne, s'est tenue les 28, 29, 30 et 31 mai 2013 à l'Ecole Supérieure d'Economie Appliquée (Ex ENEA). Cette deuxième édition a eu pour **thème « Participation des Acteurs non Etatiques dans les politiques publiques: faire valoir ou nouveau paradigme? »**. L'Université des Acteurs non Etatiques a pour objectif de contribuer aux politiques publiques et au renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit. Elle est un cadre d'échanges, de partages et de réflexions sur les initiatives des AnE.

L'Université a réuni les Acteurs non Etatiques, des représentants de l'Etat, des Collectivités Locales et des partenaires au développement.

Cette deuxième Université est le lieu de mutualisation des expériences et des pratiques des différents acteurs, l'Etat, les collectivités locales, les partenaires au développement et les AnE.

Le programme a été structuré autour de 6 thématiques qui sont **Participation politique et partenariat, les Droits humains, l'environnement-l'eau et l'assainissement, la culture et la communication, les migrations et la gouvernance économique**, réparties en 33 panels et en 1 espace d'exposition de 120 stands.

II- OUVERTURE OFFICIELLE

La cérémonie d'ouverture officielle de la deuxième édition de l'Université des Acteurs non Etatiques s'est tenue sous la présidence effective du Premier ministre M. Abdoul M'BAYE, de la Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Sénégal son excellence Mme Dominique DELLICOUR, du Ministre chargé de la promotion de la bonne gouvernance M. Abdou Latif COULIBALY et du Président de la Plate-forme des Acteurs non Etatiques M. Mamadou FAYE.



Lors de la cérémonie d'ouverture, différentes autorités ont eu à prononcer des discours dont voici la teneur.

1- DISCOURS DES DIFFERENTES AUTORITES



DISCOURS DE M. ABDOUL M'BAÏE, PREMIER MINISTRE DU SENEGAL

Monsieur le Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance,

Excellence, Madame le Chef de Délégation de l'Union Européenne à Dakar,

Monsieur le Président de l'Union des Associations des Elus Locaux,

Monsieur le Président de la Plate-forme des Acteurs non Etatiques,

Mesdames, Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique et des Partenaires au Développement,

Mesdames, Messieurs les membres de la Plate-forme des Acteurs non Etatiques,

Mesdames, Messieurs les participantes et participants,

Chers invités,

Mesdames messieurs,

C'est avec un très grand intérêt que j'ai accueilli l'initiative portée par la Plate-forme des Acteurs non Etatiques, d'organiser la 2^e édition de son Université, et c'est avec plaisir que je

préside, aujourd'hui, la cérémonie d'ouverture de cette grande rencontre qui constitue, nous en convenons tous, un moment fort d'échange et de réflexion libre et démocratique, sur un sujet d'intérêt national.

En effet, le thème de cette 2^e édition « Participation des Acteurs non Etatiques aux politiques publiques : «faire-valoir ou nouveau paradigme ?» nous interpelle tous : décideurs politiques, acteurs non étatiques, partenaires techniques et financiers et populations, en ce qu'il nous met en situation d'interroger le rôle et la place des AnE dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques.



Ce thème est d'autant plus pertinent que la problématique de l'efficacité de nos politiques publiques reste, toujours, une question posée et à résoudre. Cela veut dire que face aux défis qui nous interpellent, tous les jours, en termes de production et de croissance, d'éducation, de santé, de sécurité alimentaire, de lutte contre les inondations, contre le chômage, de promotion de la gouvernance, etc. , il nous faut, nous arrêter un moment, prendre du recul, et évaluer notre façon de faire et nos pratiques, en tirer les meilleurs enseignements, pour rectifier, améliorer et continuer d'avancer.

C'est heureux, et je m'en félicite, que la Plate forme des AnE ait compris l'importance de cet exercice auquel vous allez vous atteler durant trois jours de travail intense. En effet, vous allez aborder des sujets importants liés à la problématique de la participation des AnE aux politiques publiques, dans tous ses contours, en essayant d'apporter des réponses pertinentes aux multiples questions qui se posent : quel est le sens de la participation des AnE aux politiques publiques ? Quelles sont ses modalités et son mode opératoire ? A-t-elle un cadre juridique et institutionnel approprié ? Comment s'assurer de la légitimité des différentes organisations comme représentatives des groupes d'acteurs ? Comment s'assurer que l'on ne crée pas des élites ou des « professionnels » de la participation qui se trouveront peu à peu en déphasage avec les dynamiques réelles ? Quels sont les effets et l'impact de la participation dans le processus de développement économique et social de notre pays? Qu'en est-il des partenariats ? Sont-ils véritablement équilibrés, productifs et porteurs de valeur ajoutée pour les différentes parties ?

Telles sont quelques unes des questions de fonds auxquelles vous allez chercher à répondre.

Comme vous le savez, le Président de la République, Son excellence, Mr Macky Sall a décidé de placer son mandat sous le signe de la bonne gouvernance. Cela correspond à ses convictions. Cela est une de ses promesses de campagne. Cela est une demande citoyenne forte.

C'est pourquoi, il est à l'écoute permanente des Sénégalaises et des Sénégalais, pour prendre en charge leurs préoccupations en la matière. C'est ainsi que le gouvernement a décidé d'engager des réformes en profondeur au niveau de nos institutions comme dans l'Administration publique dans son mode d'organisation et de fonctionnement. Il en est de même en ce qui concerne la gestion de nos finances publiques désormais orientée vers plus de transparence et d'efficacité. Inutile de vous dire que la reddition des comptes trouve une bonne place dans l'engagement du Président Macky Sall à répondre à la demande des populations et des différents acteurs de la vie nationale pour une justice impartiale, libre et indépendante.

Mesdames, Messieurs,

Il est inimaginable d'engager tous ces chantiers sans l'apport et la contribution des acteurs non étatiques dont l'expertise et le patriotisme ne sont plus à démontrer. Mais pour réussir ce pari, il importe de promouvoir des espaces et des plateformes appropriés d'expression et de propositions. L'université des ANE en est un exemple vivant.

Mesdames et Messieurs,

Je suis convaincu que l'Université des acteurs non étatiques, cadre de dialogue, de consultation multi-acteurs, de réflexion, de partage et de mutualisation des pratiques, va contribuer de manière substantielle, à travers les sujets que vous allez agiter (partenariat, droits humains, environnement, eau et l'assainissement, culture et communication, migrations, gouvernance économique), à la définition d'une nouvelle approche de la participation qui mettra en avant la triptyque : responsabilité, qualité et efficacité.

Je suis persuadé que, pour ce faire, et c'est là tout l'intérêt de vos échanges, vous allez partir d'expériences de terrain, vécues et partagées par les nombreux acteurs, venus des quatorze régions du Sénégal, que vous allez soumettre ensuite, à des éclairages théoriques et pratiques d'éminents experts et universitaires.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons besoin d'une analyse approfondie de ces pratiques et de ces dynamiques pour que notre action s'inscrive, davantage, dans une démarche inclusive de co-construction des

politiques publiques. La grande diversité des participants à vos assises et leur qualité vous y prédisposent naturellement.

C'est pourquoi, le Gouvernement attend avec impatience vos conclusions et recommandations auxquelles il accordera, croyez-moi, une attention toute particulière.

En souhaitant pleins succès à vos travaux, je déclare ouverte la 2^e édition de l'Université des acteurs non étatiques sur le thème « Participation des acteurs non étatiques aux politiques publiques : faire-valoir ou nouveau paradigme ».

Je vous remercie de votre aimable attention.

DISCOURS DE Mme DOMINIQUE DELLICOUR, CHEF DE LA DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE AU SENEGAL

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance,

Monsieur le Président de la Plate-forme des Acteurs non Etatiques,

Mesdames, messieurs les Représentants du Corps Diplomatique et des Partenaires au Développement



Mesdames messieurs les membres de la Plate-forme des acteurs non étatiques,

Mesdames, Messieurs, chers invités, chers participantes et participants

Je voudrais tout d'abord saluer l'excellente initiative prise par la plateforme des acteurs non étatiques d'organiser cette 2^e session de l'Université des acteurs non étatiques et souligner tout l'intérêt que l'UE porte au thème choisi portant sur la participation de ces acteurs dans les politiques publiques.

La question qui sera débattue au cours de ces journées porte en effet sur la qualité de la participation des AnE dans différents volets de la vie publique (touchant à la politique, la sécurité, les droits humains, l'environnement, l'eau et l'assainissement, la culture, la migration, la gouvernance économique). A ce titre, elle pourrait amener à poser les questions suivantes: cette participation est-elle substantielle et constante? Quel en est le cadre juridique et institutionnel? Quels résultats et quels impact a-t-elle sur les politiques publiques? Les différentes organisations reflètent elles les préoccupations des citoyens sénégalais?

Priorités de l'UE en matière de participation des AnE et de la société civile

La participation des acteurs de la société civile à côté des autres dans les politiques publiques est au cœur des préoccupations de l'Union Européenne (UE) et trouve son origine dans son engagement en faveur de la lutte contre la pauvreté, de la promotion de l'Etat de droit et du respect des libertés fondamentales tels qu'inscrits dans ses traités fondateurs.

La récente communication de 2012 sur la politique UE envers la société civile présente la collaboration entre l'Europe et la société civile comme une des "racines de la démocratie et du développement durable".

A ce titre, trois priorités ont été dégagées pour l'action de l'UE:

- (i) Renforcer les efforts visant à promouvoir un environnement propice à l'activité des organisations de la société civile dans les pays partenaires;
- (ii) Encourager une participation constructive et structurée des organisations de la société civile à la définition et au suivi des politiques nationales des pays partenaires, de la programmation de l'UE et des processus internationaux;
- (iii) Accroître la capacité des organisations locales à exercer plus efficacement leurs rôles d'acteurs du développement.

Appui de l'UE au Sénégal sur la participation des AnE à la mise en oeuvre des politiques publiques

Depuis 10 ans déjà, dès le 9ème Fond Européen de Développement, l'UE reconnaissant l'existence d'une société civile dynamique et plurielle s'est engagée en collaboration avec le ministère de l'Economie et des Finances dans un soutien technique et financier aux organisations de la société civile sénégalaise pour renforcer leurs capacités en termes de plaidoyer et de veille mais aussi de services aux populations. La Plateforme des Acteurs non Etatiques constituée à l'époque avait pour mission d'être le relai auprès des acteurs des objectifs de l'accord de Cotonou visant à valoriser l'apport de la société civile au développement, à la lutte contre la pauvreté et au renforcement de la gouvernance démocratique. Elle continue son travail aujourd'hui en l'adaptant aux enjeux actuels et en se repositionnant comme une action stratégique. Le programme " Appui aux acteurs non Etatiques du Sénégal" du 10ème FED a permis de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la contribution de ces AnE au renforcement de l'Etat de droit et à l'amélioration de la gouvernance politique, économique et sociale.

L'Union Européenne a finaliser en 2012 en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances une étude de cartographie des acteurs non étatiques au Sénégal dans le but d'analyser leur rôle dans la définition, la mise en oeuvre et le suivi des politiques publiques et ce dans des secteurs clés de la politique de développement tels que le développement agricole, l'environnement, l'eau et l'assainissement et les finances publiques. Cette analyse en profondeur et largement partagée avec de nombreux acteurs a mis en lumière les défis à relever par la société civile: -amélioration du réseautage, de la mise en commun des informations et des analyses- renforcement de la capacité de dialogue sectoriel avec les autorités à différents niveaux –renforcement de l'implication des organisations dans le suivi des processus d'allocations des ressources publiques et de la revue des dépenses publiques. Par ailleurs, l'étude a identifié des initiatives et l'existence de réseaux très actifs dans certains secteurs qui peuvent constituer des références utiles: on peut citer par exemple les travaux effectués par des organisations de la société civile sur les questions foncières, la gestion des ressources naturelles ou la certification citoyenne de la gouvernance locale. Cette étude souligne aussi l'émergence de nouveaux mouvements citoyens notamment d'acteurs de la culture urbaine qui ont une influence très importante sur la jeunesse et dont les initiatives notamment dans les banlieues sont porteuses de sens et de cohésion sociale: ces mouvements là méritent d'être accompagnés et écoutés.

Le nouveau programme d'appui aux AnE de 5,5 millions d'euros (3,6 milliards de FCFA) devrait être approuvé cette année. Cette nouvelle décision de financement portera à 5,9 milliards de FCFA (9 millions d'euros) le montant alloué sur le 10ème FED à la société civile. Le nouveau programme vise à appuyer les initiatives citoyennes et prend pleinement en compte les résultats de l'étude de cartographie des acteurs: il s'attachera à renforcer l'implication et l'influence de la société civile pour une meilleure efficacité des politiques publiques et un meilleur service aux populations.

Attente de l'Union Européenne sur les résultats et conclusion de l'Université

L'Université des AnE contribuera, nous en sommes convaincus, à un renforcement de la mise en réseau des acteurs à travers le partage d'expériences et l'engagement dans des actions concertées pour l'avenir.

Ces journées ont été conçues comme un forum de partage d'expériences entre acteurs non étatiques, mais aussi avec les acteurs étatiques, les collectivités locales et les chercheurs, le monde académique. Cette méthodologie nous paraît prometteuse si elle permet de déboucher sur des constats partagés et une alliance entre acteurs concernés pour accompagner les

processus de réforme nécessaire dans quelques secteurs clés du développement et pour renforcer la cohésion sociale.

Nous espérons donc que les échanges fructueux permettront de trouver de nouvelles voies pour un dialogue structuré et une coopération stratégique entre les acteurs non étatiques, les collectivités locales, le gouvernement et les partenaires au développement, en particulier l'Union Européenne.

Je vous souhaite plein succès et vous remercie de votre attention.

DISCOURS DE M. MAMADOU FAYE, PRESIDENT DE LA PLATE-FORME DES AnE

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Excellence Madame la Chef de Délégation de l'Union Européenne à Dakar,

Monsieur le Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance,

Mesdames, messieurs les Représentants du Corps Diplomatique et des Partenaires au Développement

Mesdames messieurs les membres de la Plate-forme des acteurs non étatiques,

Mesdames, Messieurs, chers invités, chers participantes et participants



C'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous sacrifions à ce rituel, à l'occasion de la tenue, pour la deuxième fois, de l'Université des acteurs non étatiques. Mais avant d'en venir au vif du sujet, décliné tantôt, par le Président du Comité scientifique, je souhaite saluer une fois encore l'excellence des relations partenariales existant entre notre Plateforme, l'Etat du Sénégal et l'Union européenne.

La tenue de notre 2^{ème} Université, autour du thème « Participation des AnE dans les Politiques publiques. Avec comme interrogation « faire valoir ou nouveau paradigme ? », revêt à nos yeux, une importance toute particulière. En effet, elle offre là, l'occasion d'aller au fond des choses, pour répondre à toute une série de questionnements.

Car, par delà la participation qui constitue le thème général, l'occasion sera aussi donnée aux différentes parties prenantes, de réfléchir entre autres, sur des thèmes d'actualité, tels que les

droits humains, l'environnement, l'eau, l'assainissement, la culture et la communication, les migrations, la gouvernance économique, la gouvernance locale et j'en passe.

Ceci me fait dire que l'ensemble des noeuds problématiques identifiés devraient trouver des débuts de réponses à travers les débats de notre Université.

L'objectif recherché, in fine, est d'apporter notre contribution au développement de notre pays.

Pour conclure mon propos, je dirais simplement que cette problématique majeure qu'est la participation citoyenne, objet de notre thématique centrale, constitue une interrogation cruciale pour parvenir à des politiques partenariales effectives, gage d'atteinte des résultats escomptés pour un développement économique, social et culturel harmonieux. Car en tant qu'organisme d'alerte et de veille, qui est mieux placé que nous autres, acteurs non étatiques, pour porter le débat, afin que des solutions concrètes, allant dans le sens de véritables réponses aux besoins de toutes les parties, soient trouvées.

C'est vous dire, Monsieur le Premier Ministre,

Toute la signification de la tenue d'une si importante rencontre.

Je voudrais vous souhaiter à tous la bienvenue et exprimer au nom de la Plateforme des acteurs non étatiques toute notre gratitude, à tous ceux qui ont cru en nous et contribué à la concrétisation de cet évènement.

Votre présence auprès de nous aujourd'hui, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Chef de Délégation, nous va droit au cœur et nous permet de croire que la pérennisation d'un tel évènement de partage et de dialogue, pourra être réalité, et qu'ensemble nous pourrions relever les défis de gouvernance et de développement inclusif pour notre pays.

Je remercie particulièrement l'Etat du Sénégal, l'Union Européenne et le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France pour le soutien technique et financier.

Je remercie aussi, tous les acteurs non étatiques qui ont répondu à notre invitation et sont venus s'inscrire et ont contribué scientifiquement, techniquement et aussi financièrement à la réussite de cet évènement. En effet, les AnE, malgré leurs ressources limitées sont nombreux à avoir apporté également leur contribution financière. Nous avons donc pu également compter sur nos ressources endogènes, et qui ont fait le déplacement depuis de lointaines contrées du Sénégal, et cela est à saluer tout particulièrement.

Je vous remercie de votre aimable attention.

A la suite de ces différents discours, M. Moussa M'BAYE, Président du comité scientifique, a délivré à l'auditoire la leçon inaugurale de la deuxième édition de l'Université des AnE.

2- LECON INAUGURALE PAR Mr MOUSSA MBAYE PRESIDENT DU COMITE SCIENTIFIQUE

Les universités thématiques commencent souvent par une *leçon inaugurale*. Mais de *leçon*, il s'agit justement de n'en donner à personne ici. Cette université est celle de la promotion de l'apprentissage par mutualisation, une sorte de *louma national* de partage du savoir, où chacun apporte une part de savoir à partager. Pour le sujet, individuel comme collectif, c'est ici un lieu d'échanges libre, ouvert et constructif, sans *a priori*.



Et s'il y a des *leçons à tirer*, elles doivent l'être à partir l'examen critique de nos pratiques, aussi, ne saurait-on empiéter sur celle-ci, qui est au menu de cette Université et qu'on ne saurait subsumer à l'avance dans une quelconque mise en formule théorique.

Aussi, dans ces propos liminaires, je m'efforcerais, après avoir passé en revue les notions, de présenter les problématiques de cette Université et mettre en perspectives nos questionnements : quel est leur actualité, quel est leur sens, qu'espérons-nous en tirer ?

La participation des sociétés civiles (ou encore des acteurs dits non étatiques) aux activités de développement a été largement reconnue comme étant un élément central dans la réduction de la pauvreté et des inégalités et un pilier de la gouvernance ? Un défi majeur consiste aujourd'hui à trouver les moyens de garantir des dispositifs participatifs effectifs, inclusifs, équitables et durables.

I. CONTOURS DES NOTIONS DE BASE

Notion de « participation »

« Le concept de « participation » paraît sémantiquement équivoque car il peut recouvrir deux contenus antinomiques (passif et actif). Au sens passif et restrictif, il peut tout simplement signifier « avoir part à quelque chose » sans avoir accès pour autant au pouvoir qui l'impulse, voire même être contraint à participer (par ex. Participer à la construction des routes dans le

cadre des travaux forcés). Dans son sens actif, il sous-tend une participation en vertu d'un pouvoir possédé en propre, et non pas d'un pouvoir extérieur comme dans le premier cas, par ex. participer à la gestion de son village¹. ». En effet, comme le souligne Roland COLIN à son tour, le fait d'avoir part à quelque chose suppose que l'on « *subisse un processus dans lequel on est impliqué* », ce qui renvoie à une certaine passivité dans l'action. En revanche, le fait de prendre part à quelque chose signifie que l'on « *exerce sa part de responsabilité dans la réalisation d'un processus* », ce qui suppose au contraire une véritable action positive.

Notion de « politiques publiques »

D'après le Réseau IMPACT, la politique publique, «C'est un programme d'action gouvernementale, sur le territoire d'un Etat, s'appuyant sur une recherche de compromis entre intérêts divergents. Ces compromis sont le produit d'une médiation entre des forces sociales ou des groupes d'acteurs qui s'affrontent et qui négocient les principes nécessaires aux arbitrages et aux décisions.». «Une politique publique se présente sous la forme d'un programme d'action gouvernemental dans un secteur de la société ou dans un espace géographique» renchérit Thoenig Meny (1989).

Notion de d'« Acteurs non étatiques »

Le concept d'**acteurs non étatiques (A.n.E.)** émane de l'Union Européenne qui l'a introduit dans l'Accord de Cotonou signé en 2000. L'article 5 de l'Accord de Cotonou dit que la notion d'A.n.E. comprend « *le secteur privé, les partenaires économiques et sociaux y compris les organisations syndicales, la société civile sous toutes ses formes selon les caractéristiques nationales* ».

II. QUELQUES VIATIQUES POUR LA RECHERCHE-ACTION

Puisqu'il s'agit de cheminer ensemble, je partagerai volontiers avec vous quelques viatiques qui seront les miens durant ces quatre jours de recherche-action-formation :

a. La participation n'est pas un phénomène nouveau

La question de la participation n'est pas une question nouvelle. En fait, le mouvement participatif et le débat qui tourne autour est ancien. Pour prendre l'exemple de l'animation en milieu rural, Pierre Debouvry nous apprend que « la question de la « participation » des populations s'est posée très tôt par nécessité. Dès 1910 furent créés les *greniers villageois* et

¹ Pierre Debouvry.-Réflexions sur l'histoire de l'animation rurale et de la participation en Afrique francophone subsaharienne, in « décider pour aménager ». – enda tiers monde, dakar. – 1998. P.111

les premières *sociétés indigènes de prévoyance*. »². On trouve également des prémices de la notion de participation dans « la période d'après guerre, dans le contexte de la décolonisation et des mouvements de libération nationale conduits au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Puis, dans les années 1960, les premiers programmes de développement mis en place dans mes pays nouvellement indépendants recherchaient déjà une implication active des populations locales, à l'image des projets de développement communautaire en Asie, des campagnes d'alphabétisation et de « conscientisation » en Amérique latine, ou encore des programmes d'« animation rurale », très répandus en Afrique francophone. » Néanmoins, et nonobstant les discours, la plupart des opérations de développement correspondants ont connu de sérieux échecs, notamment parce qu'elles étaient sinon bâties du moins menées selon le scénario implicite : « l'Etat décide, les paysans exécutent les consignes transmises par l'encadrement³ ».

Une tendance générale à l'élargissement de l'échelle ou des champs de la participation a pu être observée ces dernières décennies. Initialement cantonnée dans le cadre des projets de développement rural et communautaire à petite échelle, la participation tend en effet ces dernières années à se diffuser à une échelle plus large, pour se voir appliquée aujourd'hui dans le cadre des politiques publiques au niveau national ou supra. Le succès et la popularité de la participation dans les projets ont largement encouragé les organismes de développement à élargir le champ d'application de la participation en vue d'en propager les bienfaits, d'abord dans le cadre de programmes sectoriels, puis dans le cadre des politiques publiques au niveau macroéconomique⁴.

On l'aura compris, si la notion n'est pas nouvelle, par contre, la question de la participation dans les politiques publiques inclut des nouveautés et conditions particulières dans le champ plus global de la participation, qu'il importe de bien cerner.

b. La participation, c'est un devoir (pas une doléance !)

La participation n'est pas une concession du Prince aux sujets mais plutôt un devoir pour chaque citoyen pour fonder une démocratie réelle et non formelle. Si le Politique, c'est « ce qui permet à la société de tenir ensemble », ce qui en détermine la cohésion et la solidarité, alors retenons qu'il n'est pas possible de se désengager de ce champ, de ne pas prendre de responsabilité active. La participation politique du citoyen ne se résume pas au fait de glisser un bulletin dans l'urne. Peut-être est-il illusoire de penser qu'on aura jamais cette société de

² Pierre Debouvry. - Op. Cit, p.114

³ Pierre Debouvry. - Op. Cit, p.114

⁴ AOKEY P. & MARSDEN D: «Approaches to participation in rural development», OIT, Genève, 1984, 91p. (cité par Alexei Jones. Op. Cit, p. 25.

citoyens – et non de simples habitants – qui se sentent concernés et se mobilisent par vertu pour les affaires collectives, qui *au fond* se considèrent comme des « actionnaires de la Res Publica ». Du moins acceptons de faire de ce devoir une *obligation collective*. Nous empruntons cette notion pour signifier « que si un groupe de personnes satisfait une telle *obligation* les autres en sont *dispensés* ». Il faut dire alors que les citoyens qui oeuvrent au sein des acteurs non étatiques, le plus souvent militants, sont de vrais héros de la construction nationale, et qui méritent d'être distingués et honorés. Il faut le dire car la question de la reconnaissance de la portée de leurs initiatives et celle de la considération dont ils doivent faire l'objet reste encore une source d'insatisfaction pour les A.n.E.

c. La participation, une chance pour le Prince !

Par ailleurs, contrairement au constat ou en tous cas à l'impression qui se dégage souvent, la participation devrait être vue par le gouvernant, non pas comme une demande gênante à satisfaire de façon formelle, mais aussi et surtout comme une opportunité à saisir pour mobiliser les acteurs dans les chantiers nationaux prioritaires, assurer l'adhésion et l'appropriation des processus par une masse critique d'acteurs, etc. A défaut, pour pertinente qu'elle soit, toute vision, toute politique, tout grand projet étatique risque de n'avoir grandeur, sens et efficacité/efficience que dans le cerveau de son concepteur/promoteur. Une participation diversifiée, inclusive et équitable, d'une part, un leadership courageux et cohérent, de l'autre, sont des gages certains de succès durable; mais si le Prince opte pour l'instrumentalisation, le *divide for rule*, il se condamne en même temps à dépendre de sa clientèle et de négociations ininterrompues avec moult coteries, pour des victoires de façade.

d. S'appuyer sur nos références propres

Tout en puisant à l'Universel compatible, n'oublions jamais que nous avons des références propres en matière de participation et de gouvernance démocratique. Des exemples peuvent être brièvement évoqués.

En matière de *référence religieuse*, nous nous en limiterons à ce que nous connaissons un peu moins mal, en prenant l'exemple de l'islam. En effet, le principe de la consultation publique, SHOURA, est ici une injonction coranique, un devoir sacré, consacré par le verset 159 de la sourate dite « la famille d'Imrân ⁵ ». En islam, explique Cheikh Tahar Badoui, « la consultation est bien entendu un des fondements de l'organisation politique. C'est ainsi que

⁵ Qui stipule : «C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu as été si clément envers eux! Et si tu étais rude, au coeur dur, ils se seraient alors, enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (d'Allah). Et consulte-les à propos des affaires; puis une fois que tu t'es décidé, confie toi donc à Dieu, Allah aime, en vérité, ceux qui se confient à lui»

tout responsable appartenant à une hiérarchie sociale déterminée se doit de consulter ses collaborateurs et de recueillir leurs opinions sous la base d'une autocritique rationnelle, avant d'entreprendre une action quelconque »⁶.

Si l'on considère notre *trajectoire historique*, la Charte de kurukan fugan (qui date de 1236) est une référence solide pour l'enracinement de valeurs démocratiques, la participation et la concertation dans la gestion des affaires communes. On ne peut manquer, note Cheikh Hamidou Kane, « d'être frappé par la contemporanéité et les similitudes existant entre cette charte de Kurukan Fugan et la Magna Carta. Ces deux monuments juridiques traitent des mêmes sujets : la proclamation et la sauvegarde des espaces de liberté de l'individu par rapport à la société, par rapport au souverain ; sa place et celles des catégories constitutives de la société, leurs parts respectives dans la cité ; face au pouvoir du souverain, les parts respectives qu'ils ont dans la gestion des biens communs et de la nature⁷ ».

Si l'on se réfère à *la Constitution de la République du Sénégal*, on voit que celle-ci conforte également cette orientation lorsqu'elle dispose que « *les collectivités locales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.* » Or les citoyens exercent en général ce droit à travers des organisations correspondant à la définition d'A.n.E. D'autres chartes ou conventions signées au niveau supranational (notamment la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation (ARUSHA 1990) sont également des appuis solides pour rendre incontournable la promotion et la valorisation de la participation pleine et entière des citoyens dans les politiques publiques, directement ou à travers leurs organisations.

En rapport avec le *dialogue politique et citoyen inclusif*, les Assises nationales du Sénégal, par exemple, ont voulu aller plus loin en prônant de

- consacrer les principes de concertation et de participation au bénéfice des citoyens comme un domaine non révisable de la Constitution
- ériger en règle de conduite la concertation entre les acteurs économiques et sociaux, les usagers et l'État dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques publiques.

III. LE SENS DE NOS QUESTIONNEMENTS

A travers la présente initiative, les acteurs non étatiques sont dans une dynamique de recherche-action qui vise concrètement à améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et

⁶ Cheikh Tahar Badaoui. – Du principe de la consultation publique en Islam. Ed. Dar al Kotob Al Ilmiyah. 1971. – p.7

⁷ In le rôle et la portée de la médiation dans les sociétés africaines et leur adaptation au contexte actuel. Discours de M. Cheikh Hamidou Kane, au Conseil Economique et Social du Sénégal. Inédit.

la portée de leurs actions et impacts. Aussi, tout part de la pratique pour y revenir. S'évertuant à assurer une articulation la plus cohérente possible entre les réflexions théoriques et expériences concrètes, le Comité scientifique a proposé de faire reposer le processus sur une capitalisation des pratiques dont l'analyse va être structurée autour de 4 axes problématiques principaux et déboucher sur des orientations et perspectives claires à propos de la participation des A.n.E. aux politiques publiques.

Ces quatre **axes problématiques** sont autant de noeuds à dénouer:

- **Noeud problématique 1 : La participation des AnE : écarts entre conception(s) et réalité(s)** Les réalités du terrain peuvent se révéler plus riches et plus fertiles que les préconisations théoriques de départ ; Il est intéressant d'interroger dans un mouvement croisé les théories à la base de schéma qui encadrent la « participation dans les politiques publiques » et les réalités et apprentissages issus du terrain avec l'espoir de parvenir ainsi à élargir, approfondir ou réinvestir de sens et de pertinence les processus concrets.
- **Noeud problématique 2 : La participation des AnE : quels résultats ? Quels impacts?** Au-delà de la rhétorique et de la propension de système à se reproduire, y a-t-il des résultats palpables qui répondent des prétentions et justifications ? Quels sont les effets et changements durables que l'on peut constater en lien avec ces initiatives des AnE dans les instances d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des politiques publiques ?
- **Noeud problématique 3 : La participation des AnE : Quel cadre juridique et institutionnel ?** Comment faire pour s'assurer de la légitimité de la représentation des différents groupes de citoyens ? Comment structurer cette participation de façon efficace et efficiente ? Comment le faire sans consacrer des groupes d'acteurs (élites ou « clubs ») qui seraient eux-mêmes en déphasage avec les dynamiques réelles ? Comment dégager un cadre juridique et/ou institutionnel pour accompagner la participation des acteurs non étatiques sans en dévoyer le principe ?
- **Noeud problématique 4 : La participation des AnE : quels partenariats ?** Comment équilibrer un partenariat dans les relations entre familles d'acteurs, dans une réalité il n'y a jamais égalité de forces ? Le fait de « signer » un protocole ne règle pas tout, bien sûr, car le pouvoir intervient [presque] toujours pour distordre les processus... ? Comment s'assurer du respect des subsidiarités, du positionnement adéquat de chaque acteur sur ses réelles plus-values ou compétences distinctives ? Au sein des familles d'acteurs elles-mêmes, les membres n'ayant pas toujours les mêmes moyens, quels sont les outils idoines pour démontrer de la solidarité entre les membres ?

Pour finir, permettez-moi un commentaire sur notre approche dans la problématisation (tout en vous renvoyant au document introductif pour l'exposé détaillé, faute de temps) : *Quels sont pour nous la portée, le sens et l'actualité de telles interrogations ?*

Notre intention, concernant la participation dans les politiques publiques ou dans les champs plus spécifiques de la coopération internationale au développement, n'est pas de « *jeter le bébé avec l'eau du bain* », de rester dans une position victimaire ou accusatrice, ou de nier l'apport des uns et des autres. Il s'agit d'aller au-delà des préjugés, des jugements faciles sur la coopération, le développement ou la participation politique ou encore sur les acteurs qui interviennent dans ces domaines... Il s'agit d'examiner lucidement les situations pour vérifier l'accord et la concordance entre nos dires et nos faires, afin d'améliorer nos pratiques et de mieux gérer nos relations...

C'est le lieu de magnifier l'action de ce groupe de jeunes étudiants qui nous accompagné pour relever le défi « fou » de capitaliser les actions des A.n.E. sur une quarantaine de sous-thèmes, chacune incluant jusqu'à 8 expériences en moyenne, à décortiquer et synthétiser. Merci également au Président de la P.F.A.n.E, au Coordinateur de l'U.A.n.E., à la Secrétaire Permanente de la P.F.A.n.E., aux membres du Comité scientifique, aux points focaux et toutes les personnes ressources qui ont assuré le contrôle qualité. Mention spéciale également aux acteurs culturels qui ont travaillé avec nous pour réaliser « le procès de la participation » auquel vous assisterez tout à l'heure.

Les capitalisations sont importantes pour s'assurer que le processus se nourrisse à partir des vécus concrets ; néanmoins, il ne s'agit pas de superposer des discours sur les réalisations individuelles des organisations mais de problématiser la question de la participation à partir des expériences et apprentissages empiriques. Il est retenu d'entrer par les thèmes transversaux (à définir) et, de là, sélectionner des projets qui illustrent le mieux les problématiques posées dans la note conceptuelle

Six (6) **entrées thématiques** ont été retenues par le Comité Scientifique :

1. Participation politique et partenariat (A.n.E., Etat et Collectivités locales)
2. Droits humains
3. Environnement, Eau et Assainissement
4. Culture et Communication
5. Migrations
6. Gouvernance économique

Autour de chaque entrée thématique, il a été constitué un « Pool de capitalisation » qui regroupe les porteurs d'expériences sélectionnées et des membres du Comité scientifique

(dont un point focal). A chaque entrée thématique, correspondent des sous-thèmes ; et pour chaque sous-thème, le Comité a identifié un certain nombre d'expériences qu'il estime riches en informations, bonnes pratiques et leçons concernant la participation des A.n.E. Des ateliers ont été tenus pour chaque thème afin d'adapter les stratégies de capitalisation. Un guide et des outils recueil des données ont été élaborés, de même que des synthèses par thème et sous-thème, avec la contribution d'un groupe de jeunes chercheurs.

Tout cela nous offre une palette très large d'appréciation des apports des A.n.E. tout comme leurs limites et la nature des relations avec les acteurs étatiques et les partenaires techniques et financiers.

Alors, **faire valoir ou nouveau paradigme ?**

Je vous laisse vous faire votre opinion ou l'altérer avec celle des autres au cours de ces quatre jours d'échanges à coup sur fructueux. Mais si je dois risquer une réponse provisoire, je dirais, « Aucun des deux, *pour l'instant* ». C'est à nous de faire notre choix. Les choses ne sont pas tranchées, le processus n'est pas clos : nous avons à faire, à défaire et à refaire.

Car quelles que soient les déterminations qui nous conditionneraient du fait de l'histoire ou de nos propres attitudes, c'est notre **projet collectif** qui finira par s'imposer et nous dégager un horizon clair, une trajectoire maîtrisée vers l'émergence.

Pour cela nous avons besoin plus que tout des valeurs d'**écoute**, de **partage**, d'**humilité**, de **solidarité** et d'**intelligence généreuse** (celle du coeur) qui sont les vrais motifs de cette Université. Et surtout, nous aurons besoin de **vertu**, et la principale pour nous, en tant qu'acteurs non étatiques, soit donc en tant que citoyens, c'est de faire effort chaque jour, sur nous-mêmes et avec les autres, pour *que ce soit toujours les meilleurs d'entre nous qui gouvernent à nos destinées* et qu'on les y aide nos par l'attention critique, le rappel constant des valeurs mais aussi en mettant la « main à la pâte ».

Je vous remercie pour votre attention et votre aimable patience.



A la fin de la cérémonie d'ouverture, M. Abdou Latif Coulibaly, Ministre de la Promotion de la Bonne gouvernance et Madame Dominique Dellicour, Chef de Délégation de l'UE ont procédé au vernissage de l'exposition des AnE.

3- VISITE ET OUVERTURE DES STANDS AU PUBLIC



La deuxième Université a été aussi un cadre d'échange et de partage à travers une exposition permanente sur les expériences et les réalisations des AnE.

Cette exposition a permis d'illustrer les pratiques des acteurs non étatiques. Elle a été organisée dans un espace commun pour la durée de l'Université en permettant la circulation des participants dans les différents stands.



Les exposants ont été regroupés en fonction des six thèmes de l'Université (1) participation politique et partenariat, (2) Droits humains, (3) Environnement, Eau et Assainissement, (4) Culture et Communication, (5) Migration, (6) Droits économiques.



De même, un espace partenaire au développement a été aménagé pour vulgariser les actions valorisant et permettre la visibilité des résultats des programmes de coopération des partenaires au développement du Sénégal.



Enfin, il a été aussi aménagé un espace gouvernemental pour permettre en particulier aux ministères et institutions de présenter la politique de l'Etat en matière de bonne gouvernance, de stratégie de réduction de la pauvreté et de communiquer sur les actions de participation des acteurs aux politiques publiques.

Pour la couverture de la manifestation, un partenariat a été noué avec la radio OXY-JEUNES 103.4 FM sous le vocable "radio du campus".

4- RADIO CAMPUS

Une autre innovation constatée lors de l'Université des acteurs non étatiques, c'est la collaboration entre la Plateforme des AnE et la radio OXY-JEUNES 103.4 FM pour la couverture médiatique de la manifestation. Certes, d'autres médias ont couvert l'Université mais pour plus de visibilité, une convention a été signée avec la radio. C'est ainsi que dans ce cadre, deux



émissions directes ont eu lieu le 28 mai à l'ouverture et le 31 mai à la clôture. La radio a réalisé 20 éditions de journal parlé en wolof et en français, 15 interviews, 7 reportages, 5 micro trottoires et des spots publicitaires en wolof et en français. Dans le cadre de cette mission, la radio a mobilisé 9 journalistes et 2 techniciens. Au total, 25 heures de diffusion ont été faites et plus d'un million 300 personnes ont été touchées.

III- ATELIERS THEMATIQUES SIMULTANES

Six thèmes, composés de chacun de sous-thèmes, ont fait l'objet de panels qui se sont déroulés simultanément. Il convient de rappeler que cette 2^{ème} édition de l'Université des AnE a été marquée par la capitalisation de diverses expériences de participation portant sur les six thèmes et qui ont été croisées avec des analyses théoriques d'universitaires et de chercheurs venus d'horizons divers

Le tableau suivant donne une vue détaillée des thèmes, sous-thèmes, communicants et modérateurs.

THEME	SOUS-THEME	COMMUNICANTS	MODERATEURS
Participation politique et partenariat	Les modes d'actions de la participation et du contrôle citoyen	Pr. Ismaïla Madior Fall	M. Abdoul Aziz Kane
	Participation des AnE au processus électoral	M. Macoumba Coumé	M. Assane Masson Diop
	Les dynamiques citoyennes dans la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit	M. Alpha Amadou Sy	M. Seydina Issa N'diaye
	Paix et sécurité: rôle des AnE	M. Malayini Sonko	M. Banda Dièye
	Participation des syndicats: entre défense des intérêts des membres et l'intérêt général	Pr. Bouba Diop	M. Youssoupha Wade
	Gouvernance démocratique et participation dans les collectivités locales	M. Ibrahima Dème	M. Seydina Issa N'diaye
Droits humains	L'accès à la justice, rôle des acteurs non étatiques	Me Mame Adama Guèye	M. Oumar Diallo
	Education inclusive, est-ce un droit actuel ou futur ?	M. Cheickou Touré	M. Baye Diongue
	Les violences faites aux femmes et aux filles : pratique et application de la loi	Pr. Amsatou Sow Sidibé	Mme Penda Seck Diouf
	La mendicité, un déni de droit et de citoyenneté	M. Kouma	M. Oumar Sy
	L'accès à la terre : un droit pour tous ?	M. Cheikh Oumar Ba	Mme Mariam Sow
	L'accès à la santé : un droit humain ?	Dr Athié	M. Guèye
Environnement, Eau et Assainissement	La participation communautaire dans la gestion durable de l'environnement	Colonel Abdoulaye Diop	M. Ibra Seck
	La participation communautaire dans la gestion des mines	M. Moussa Ba	M. Ibra Seck
	Gestion intégrée des ressources et développement durable	Pr Adams Tidiani	M. Ibra Seck
	Gestion intégrée des ressources en eau	M. Aboubacry Mbodji	M. Seck Sarr
	Les inondations : tous coupables ?	M. Ibrahima Lo	M. Ibra Seck
	La participation des AnE dans la valorisation du patrimoine et de la	M. Charles Katy	M. Babacar Diouf

Culture et communication	diversité culturelle		
	Propriété intellectuelle et professionnalisation des acteurs	M. Aziz Dieng et M. Oumar Seck	M. Oumar Seck
	La participation des AnE dans le renouveau et la promotion de l'audiovisuel	M. Arfang Sarr	Mlle Merry Dia
	La participation des radios communautaires et des médias alternatifs dans la démocratisation de l'accès à l'information	M. Bouna Manel Fall et M. Mamadou Sy Tounkara	M. Oumar Seck N'diaye
Migration	Les dynamiques communautaires dans les phénomènes migratoires	M. Bara Mboup	Mme Fatimata Sy
	Migration et approche droit : mythe ou réalité ?	M. Serigne Mbaye Guèye	M. Mouhamadou Abdoulaye Mbengue
	Migration, insertion professionnelle et financement du développement	M. Bara Mboup	Mme Fatimata Sy
	La féminisation de la migration : une nouvelle forme d'esclavage moderne	Mme Amy Kébé et M. Mohamadou Sall	M. Mouhamadou Abdoulaye Mbengue
	La migration des mineurs et l'exploitation des enfants	M. Gaspard Okonoko Onosal et M. Rosnert Ludovic Alissoutin	M. Maguette Diop
Gouvernance économique	La corruption dans la chaîne socio-économique, quelles réponses des AnE ?	M. Ababacar N'diaye	M. Pape Senghane Diouf
	L'économie informelle : quelle stratégie pour une fiscalité de développement ?	M. Ousseynou Lagnane	M. Pape Senghane Diouf
	L'artisanat : rôle et place dans l'économie	M. Babacar Guèye	M. Pape Senghane Diouf
	La participation sociale et citoyenne de l'entreprise	Mme Yacine	
	Emploi et travail décent : quelles innovations ?	M. Pape Birama Diallo	M. Pape Senghane Diouf

Chapitre 1. Participation politique et partenariat

Comme nous l'avons illustré sur le tableau précédent ce thème est composé de six sous-thèmes qui ont fait l'objet de panel.

A- Les modes d'action de la participation et du contrôle citoyen

Pour tous les sous-thèmes, les communicateurs se sont basés sur la note de synthèse des expériences de capitalisation des porteurs d'expériences, préparée par les stagiaires, pour faire leur présentation.

Ce sous-thème s'est tenu le mercredi 29 mai 2013 et a été présidé par le Professeur Ismaïla Madior FALL de l'UCAD, avec comme modérateur M. Abdoul Aziz KANE, consultant et formateur. Le panel a regroupé une quarantaine de participants (voir liste de présence) représentant divers AnE.



Le communicant a structuré sa présentation autour de 4 axes qui sont: les acquis, les faiblesses, les expériences intéressantes d'ailleurs et les recommandations.

1- Les acquis

Parmi les acquis, le Professeur Ismaïla Madior FALL a retenu entre autres:

- ❖ L'environnement juridique et institutionnel: dernier dira t-il n'est ni incitatif ni prohibitif et répressif à la participation et au contrôle citoyen,
- ❖ L'implication des OSC dans certains cadres et processus à l'image du DSRP, du DPES, de la SNDES etc.),
- ❖ Le plaidoyer qui a permis l'inclusion de la protection sociale dans le DSRP 2 et dans le DPES,
- ❖ L'existence de la Plate-forme des AnE pour fédérer des OSC multiples et diverses,
- ❖ La participation des AnE à l'élection présidentielle qui constitue un success story,

- ❖ La mise sur pied de l'Observatoire de lutte contre la non transparence, la corruption et la concussion,
- ❖ L'éveil citoyen du 23 juin 2011.

Mais à coté de ces acquis, le communicant a identifié des faiblesses concernant les modes d'action de la participation et du contrôle citoyen.

2. Les faiblesses

Une des faiblesses notée par le Professeur est l'insuffisance de la citoyenneté. En effet, il dira que les Sénégalais sont les champions de l'incivisme qui a pour nom: les retards, les absences, le non respect des symboles, le laxisme, l'indifférence par rapport à la qualité de la gouvernance publique, pour ne citer que ceux-là.

Après la journée du 23 juin 2011, on a entendu parler de l'existence d'un citoyen émergent. Cependant la question qui se pose est de savoir si ce dernier a les compétences et aptitudes requises pour faire face aux pouvoirs publics, contrôler, comme il l'ambitionne, le pouvoir et exiger la mise en oeuvre de mécanismes formels ou informels de redevabilité?

Pour le communicant, le citoyen, malgré sa volonté, n'a pas encore toutes les "armes" en main pour faire face à l'Etat. D'où la nécessité du renforcement de ses capacités afin de l'aider à sortir de la citoyenneté passive pour aller à celle active.

Les autres faiblesses ont trait: à l'absence de mécanismes formels qui obligent l'Etat à impliquer les AnE dans l'élaboration, le suivi et la mise en oeuvre des politiques publiques, la dépendance des Ane vis-à-vis de l'extérieur, l'absence de participation en dehors des élections (avec l'exemple de l'initiative populaire, le droit de pétition, le droit de recours devant la juridiction constitutionnelle), la faible présence du citoyen dans le dispositif juridique et institutionnel, le faible aménagement d'un cadre de participation du citoyen (article 3 du code des collectivités locales), l'absence d'espaces d'interpellation citoyenne, l'hypercentralisation du système de gestion des affaires publiques, la faiblesse des capacités institutionnelles des AnE, la gouvernance interne critiquée.

Pour apporter sa contribution dans la recherche de solution face à ces faiblesses soulevées, le communicant a voulu évoquer des expériences qui ont fait leur preuve dans d'autres pays.

3. Des expériences intéressantes d'ailleurs

Le communicant dira que la différence qui existe entre les pays développés et ceux sous développés c'est l'existence d'un système de contrôle de l'utilisation des deniers publics. Les

premiers pays en matière de transparence dans le contrôle de l'utilisation des ressources publiques ce sont les pays scandinaves (Danemark, Suède, Finlande etc.).

Dans certains pays, les AnE se spécialisent dans des domaines bien défini comme par exemple le contrôle de l'exécution des marchés publics, l'achat des manuels scolaires, les bulletins de rendement aux citoyens etc.

Un autre type d'expérience qu'on voit dans les pays anglophones en particulier, ce sont les litiges d'intérêt public. Par exemple s'il existe un canal à ciel ouvert qui cause des maladies, si certains citoyens construisent sur la corniche et empêchent par la même occasion l'accès de tous à la mer, si dans une communauté on constate une excision massive; dans ce cas les AnE provoquent un procès afin que l'Etat trouve une solution au problème évoqué. Ces AnE défendent ici l'intérêt public et ce genre d'initiative n'existe pas au Sénégal.

Pour clore sa présentation, le Professeur FALL a émis des recommandations allant dans le sens d'améliorer les modes d'actions de la participation et du contrôle citoyen.



4. Les recommandations

▪ à l'Etat

- Agir sur l'environnement juridique et institutionnel afin d'aménager des mécanismes de contrôle et renforcer les capacités en subvention et analyse des politiques publiques,
- Favoriser les consultations citoyennes au niveau des collectivités locales (forums).

▪ **aux AnE**

- Renforcer leurs capacités en appuyant les OSC et les institutions indépendantes à développer des capacités en matière d'analyse et d'évaluation des politiques publiques.
- Mener un plaidoyer pour la mise en place de lois sur les litiges d'intérêt,
- Mettre en place des plateformes pour travailler sur des aspects précis, sur la culture de la paix (cousinage à plaisanterie, médiation traditionnelle etc.),
- Valoriser les radios qui travaillent sur des questions intéressant les populations.

B- Participation des AnE au processus électoral

Ce sous-thème a fait l'objet de panel le mercredi 29 mai 2013 et a regroupé plus d'une vingtaine de participants. Il a été présidé par M. Macoumba COUME du Conseil Economique, Social et Environnemental, avec comme modérateur M. Assane Masson DIOP du Corps des Volontaires du 3ème Age (CV3A). Le communicant a structuré son exposé autour des forces ou acquis et des faiblesses ou insuffisances de la participation des AnE au processus électoral.

1. Forces ou acquis

La société civile a permis de restaurer la confiance entre les acteurs politiques et l'administration électorale à travers l'audit du fichier électoral et les travaux de la commission technique chargée de la revue du code électorale entraînant ainsi l'occasion d'une rencontre avec les organisations de femmes pour arrondir les angles sur la parité et les élections.

La présence de la société civile à tous les niveaux et à toutes les étapes des différentes instances au processus électoral est un acquis important, dans le domaine de l'observation électorale, l'évolution est inédite.

Avec l'avènement de l'ONEL, on avait simplement évoqué dans le code électoral que celui-ci devait collaborer qu'avec les observateurs internationaux. Il a fallu attendre jusqu'en 2005 (année de création de la CENA) pour que la loi stipule que celle-ci participe au choix des observations nationales et internationales. Rappelons que la société civile n'a pas attendu tout cela. En effet en 1993 déjà, elle s'est invitée et s'est impliquée dans le processus électoral notamment avec la RADDHO. Le point de l'achèvement c'est le décret sur l'observation électorale au Sénégal.

Toutefois la société civile en tant que telle est prise en compte avec les textes qui ont encadré l'audit du fichier électoral entre autres sur le comité de pilotage, le comité technique et le comité de veille.

La grande nouveauté est selon M. COUME « la Situation Room » avec un accent particulier sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. En effet, son utilisation a permis à la société civile de signaler à l'administration électorale des absences qui ont été réalisés en temps réel et cela grâce à une volonté commune de collaboration franche et loyale.

Les synergies d'actions avec l'implication de la presse dans les activités des organisations de la société civile est à magnifier.

Le monitoring de la violence aussi a été déterminant. On peut citer comme exemple la signature du « pague du serment » avec Femmes Africa Solidarité (FAS).

Les visites de personnalité comme Mme Hilary CLINTON, M. Olesegun OBOSANJO qui constitue une preuve suffisante de la reconnaissance de la qualité de travail et de l'intervention des OSC dans le processus électoral.

Les évaluations et les capitalisations faites après les élections sont de nature à perfectionner l'amélioration de la société civile dans le processus électoral.

2. Faiblesses ou insuffisances

Dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de sensibilisation et de mobilisation des électeurs, que cela soit sur l'inscription sur les listes électorales ou sur le vote, les OSC ne prennent pas l'attache de la direction générale des élections qui détient la bonne information électorale et est plus apte à valider les contenus des messages en direction des populations.

Il a été noté lors de l'observation des élections de 2012, une position étatique de certains observateurs de la société civile qui se sont comportées comme des membres des bureaux de vote alors que ce n'était pas leurs rôles.

Même s'il existe un fort nombre d'observateurs, la société civile n'a pas su harmonisé ses méthodologies d'observation électorale. D'autres insuffisances telles que le manque d'implication des jeunes surtout à l'occasion des élections législatives, le manque de coordination au sein des organisations de société civile sont aussi à signaler. Toutes les OSC ne disposent pas le même niveau de moyens. L'accent n'a pas été mis sur la collaboration avec l'administration centrale électorale.

3. Recommandations

▪ à l'Etat

- Harmoniser et rationaliser les stratégies d'interventions,
- Mutualiser et rationaliser les moyens reçus pour plus d'efficacité et d'efficience dans l'intervention au niveau du processus électoral,
- Renforcer les capacités des OSC sur toutes les opérations du processus,
- Evaluer l'impact par une enquête concernant les opérations électorales notamment lors de la révision des listes électorales,
- Promouvoir la culture de l'état civil,
- Introduire également des aspects comme le bulletin unique qui est un élément essentiel tant par souci d'économie que de rapidité.

▪ aux AnE

- Mutualiser les ressources et harmoniser les démarches, en objectivant les positionnements selon les compétences distinctives des organisations,
- Développer des partenariats structurant et des agendas communs,
- Promouvoir l'adoption du bulletin unique par souci d'économie, de transparence et de rapidité.

C- Gouvernance démocratique et participation dans les collectivités locales

Ce sous-thème a eu lieu le mercredi 29 mai 2013 et a été présidé par M. Ibrahima DEME du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, avec comme modérateur M. Seydina Issa N'DIAYE de l'Institut Africain pour la Décentralisation et le Développement Local Participatif (IADDEP). Ce panel a regroupé une vingtaine de participants. M. DEME dans le cadre de son exposé a structuré sa communication autour des points suivants: les aspects théoriques, les forces-faiblesses-menaces et opportunités, les principes et mécanismes, les recommandations.

1. Les aspects théoriques

Ici, M. DEME a voulu montrer les aspects théoriques qui peuvent éclairer les expériences et améliorer les pratiques de participation des AnE en matière de «**Gouvernance démocratique et participation dans les collectivités locales**».

Il a ainsi rappelé qu'au niveau des collectivités locales, il existe un cadre légal pour la participation des citoyens. En effet, la Constitution de 2001 en son article 102, l'Accord de Cotonou en son article 4 et la loi n°96-06 du 22 mars 1996 portant Code des collectivités

locales en son article 3; constituent le cadre légal de la participation des populations à la gestion des affaires locales.

Après avoir montré l'existence du cadre légal autorisant la participation des citoyens aux affaires locales, le communicant s'est appesanti sur les forces, faiblesses, menaces et opportunités des initiatives des AnE en termes de participation de qualité en matière de «**Gouvernance démocratique et participation dans les collectivités locales**».

2. Les forces, faiblesses, menaces et opportunités

Comme **forces** dans l'initiative des AnE, le communicant a identifié la mobilisation des ressources communautaires aussi bien humaines, matérielles que financières.

Mais pour lui les **faiblesses** résident entre autre dans l'insuffisance des capacités d'analyse des acteurs de la société civile et l'insuffisance dans le suivi-évaluation.

Les **menaces** quant à elles peuvent concerner l'utilisation des populations comme faire valoir.

Enfin, selon lui les **opportunités** peuvent être la durabilité des politiques publiques locales et des investissements locaux.

3. Les principes et mécanismes

Pour aborder ces aspects, M. DEME s'est posé la question à savoir quels principes, mécanismes (mesures et étapes) doivent permettre d'avoir une meilleure participation des AnE en matière de gouvernance démocratique?

La participation est un processus qui doit être fondé sur une démarche pédagogique basée sur le dialogue entre acteurs pour instaurer la confiance et des relations de complémentarité. Dans ce cadre, quatre principes fondamentaux sont nécessaires:

- Le dialogue et la compréhension mutuelle
- La confiance entre acteurs
- Le respect des opinions
- La transparence

Pour lui, les différentes étapes de la participation sont d'abord le processus de la participation qui nécessite une initiative politique encadrée par les textes et l'élaboration du document conceptuel. Ensuite, le partage de l'initiative avec les leaders locaux et la validation de la

démarche. Pour ce faire, il faut un cadrage technique et la formation des acteurs sur les outils. Enfin, la mise en oeuvre du processus qui sera fera grace à une évaluation à mi-parcours, suivi de la capitalisation.

Après avoir étudié les principes de la participation, le communicant a traité des mécanismes de participation. Il souligne que diverses approches peuvent conduire à une participation effective

1. A travers le cycle budgétaire (budget participatif)
2. Sur la base d'une politique publique (santé, éducation, environnement ...)
3. Sur la base d'une activité économique (gestion de forages, de forails...)
4. Sur la base d'une structuration de la collectivité (conseils de quartier)

Dans tous les cas, la participation doit être portée par une volonté politique forte des autorités locales. Pour finir le communicant a proposer des solutions pour une amélioration de la qualité et de la porté de la «**Gouvernance démocratique et la participation dans les collectivités locales**».

4. Les recommandations

▪ à l'Etat

- Institutionnaliser un mécanisme de participation citoyenne dans le code des collectivités locales en s'appuyant sur la capitalisation des expériences positives,
- Définir de manière participative et consensuelle des indicateurs de performance des collectivités locales en matière de gouvernance participative en s'inspirant des expériences positives,
- Intégrer dans les critères d'attribution du Fonds d'Equipeement des Collectivités Locales et Fonds de Dotation de la Décentralisation, le niveau de gouvernance participative des collectivités locales,
- Procéder à des évaluations périodiques de la gouvernance participative des collectivités locales,
- Partager ces évaluations.

D- Paix et sécurité: rôle des AnE

Le panel sur ce sous-thème s'est déroulé le jeudi 30 mai 2013. Il a regroupé une vingtaine de participants et a été présidé par M. Malainy SONKO coordonnateur programme de

coopération décentralisée Bignona-Savoie, avec comme modérateur M. Banda DIEYE, de l'Association des handicapés moteurs du Sénégal.

Selon M. SONKO, la question de paix doit être vu comme une situation de non conflit, de guerre, de violence, de contentieux mais comme une situation de stabilité sociale et politique, une pratique de justice sociale, de respect des droits humains, une relation humaine, une culture de l'esprit collectif.

Les AnE doivent participer à la lutte contre la pauvreté d'une part mais aussi doivent introduire une démocratie participative, promouvoir des mécanismes citoyens de participation au processus de développement durable d'autre part.

Il faut que la dignité humaine soit légalisée c'est-à-dire que l'accès aux services et aux ressources soit égal pour tous. Deux objectifs donc qui permettent aux populations de s'impliquer au développement par une participation active, rigoureuse et responsable dans les affaires publiques.

La question qui se pose est alors comment amener les populations à avoir une vision positive de la paix et de la sécurité ? Des questions de fanatismes religieuses sources de conflit au Sénégal, conflit entre agricultures et éleveurs, l'absence de défaut de communication. Question de la pauvreté, le chômage qui augmente la délinquance, l'exclusion sociale, le banditisme transfrontalier, l'abus de pouvoir, la délinquance urbaine.

La paix est un droit humain cela veut dire qu'elle dépend de la contribution des habitants le bien vivre ensemble entre homme et femme. Les citoyens doivent comprendre et s'approprier les textes de lois.

On se demande quel partenariat avec les AnE, vu qu'ils travaillent dans des domaines différents sans coordination ni synergies (sensibilisation citoyenne, prévention sociale, médiation, conciliation et réconciliation, formation aux droits humains etc.).

Certaines informations révèlent du niveau communautaire, des ONG ou de l'Etat. Par exemple dans le cadre de la préservation de la paix civile, du plaidoyer pour la paix en Casamance, les réalités du conflit doivent amener les AnE à travailler ensemble c'est-à-dire en bonne intelligence.

Il a structuré sa communication autour des forces et faiblesses, avant de terminer par des recommandations.

1. Forces et faiblesses

On peut citer entre autre :

- L'absence de ressources financières d'appui aux activités,
- Manque de démocratie interne aux organisations,
- Défaillance du leadership,
- Manque de crédibilité et d'éthique des acteurs,
- Eviter la concurrence, travailler dans les même sens,
- Les membres manquent de formation dans ce domaine.

2. Recommandations

▪ **à l'Etat**

- Favoriser l'implication constructive des pays riverains, des partenaires et des bailleurs,
- Assurer un dialogue direct et discret avec le MFDC,
- Lancer le processus de territorialisation du développement,
- Investir significativement en Casamance afin de contribuer à faire disparaître les frustrations,
- Participer au désenclavement des régions périphériques,
- Favoriser la culture de bon voisinage à cultiver entre les peuples des pays voisins,
- Impliquer les femmes dans le processus de résolution de la paix (Kabonketor, femmes du bois sacré...),
- Promouvoir une démarche participative dans la recherche de la paix en combinant mécanismes institutionnels modernes et traditionnels et en ayant recours aux langues nationales,
- Renforcer l'éducation à la paix dans le système formel, non formel et informel en ayant recours aux langues nationales,
- Développer une politique de prévention des conflits dans les zones sensibles (gestion minière, foncière, forestière, touristique etc.).

▪ **aux AnE**

- Se mettre en réseau pour capitaliser les expériences sur le processus de paix, mettre en cohérence les politiques locales de développement et la gouvernance participative, poursuivre les mêmes objectifs de promotion de la paix et de la sécurité au niveau des communautés de bases,

- S’inspirer de nos traditions culturelles pour mieux impliquer les acteurs dans leurs diversités,
- Promouvoir une démarche participative dans la recherche de la paix en combinant mécanismes institutionnels modernes et traditionnels et en ayant recours aux langues nationales,
- Favoriser la Culture de bon voisinage à cultiver entre les peuples des pays voisins,
- Participer au désenclavement des régions périphériques.

E- Les dynamiques citoyennes dans la consolidation de la démocratie et de l’Etat de droit

Ce sous-thème a fait l’objet d’un panel le jeudi 30 mai 2013. Il a été présidé par M. Alpha Amadou SY, philosophe et écrivain, avec comme modérateur M. Seydina Issa N’DIAYE de l’Institut Africain pour la Décentralisation et le Développement Local Participatif (IADDEP) et a réuni une quinzaine de participants.

Sur la base de la note de synthèse qui lui a été envoyée, le communicant a voulu axer son intervention sur des considérations théoriques autour des concepts de “citoyen”, de “pluralisme démocratique” et d’”organisations non-gouvernementales”, avant de terminer par les recommandations.

1. Des exigences de la citoyenneté

Le communicant rappelle que d’après les expériences de terrain recueillies auprès des AnE, le “citoyen est au coeur de l’action”. Mais en même temps ces mêmes AnE constatent le “niveau souvent très faible d’éducation et de conscience des citoyens pour appréhender la complexité de certaines questions majeures qui impactent leur vie au quotidien”. D’où le diagnostic que les populations ne sont pas préparées, ni suffisamment sensibilisées, sur les questions de citoyenneté. Il propose donc d’auditer tous les AnE pour savoir par où passe l’argent reçu et pourquoi, jusqu’à présent, ils n’arrivent pas à avoir une voix audible.

Pour le communicant, il n’est pas exagéré de dire que le mode d’implantation de la démocratie en Afrique de l’Ouest a laissé en rade les citoyens. Le citoyen n’étant sollicité que pour sacrifier au rituel électoral. Du coup ce qu’on attendait de lui c’est qu’il maîtrise les procédures techniques du vote.

Mais au Sénégal, si les deux alternances politiques de 2000 et 2012 ont été possible, c’est aussi grâce aux efforts titanesques fournis par la société civile qui a invité le citoyen à jouer son véritable rôle dans le système politique.

Si dans ce sillage, des mouvements citoyens ont dû déborder de leur sphère traditionnelle pour s'engager avec autant d'ardeur dans l'avènement, dans l'affirmation d'une citoyenneté digne de ce nom c'est dans la mesure où l'État du Sénégal a fait de l'instruction civique le cadet de ses soucis.

Les rituels républicains sont certes importants, mais la finalité de l'instruction civique réside dans cette stratégie consistant à former résolument les hommes dans la perspective de leur doter du savoir, du savoir-faire et du savoir-être afin qu'ils assument avec vigueur et rigueur leur animalité politique.

Les citoyens doivent être éduqués à l'idée qu'ils sont non seulement des électeurs mais aussi de probables candidats. Dans ce sens, les AnE pourraient apporter leur contribution. Certes, la tâche de l'éducation citoyenne incombe le premier à l'Etat. A preuve, le propos selon lequel nul n'est sensé ignorer la loi n'a de sens que là où l'État s'est acquitté d'une de ses missions régaliennes consistant à éduquer ses citoyens.

Mais l'urgence de cette formation civique interpelle aussi les syndicats, les partis politiques et la société civile dans ses différents démembrements. Sans pour autant reproduire le culturalisme des années 1970, il serait judicieux de mettre à contribution les Associations Culturelles et Sportives, les groupes féminins pour permettre aux citoyens, par l'instruction, de mettre toute leur énergie au service des luttes démocratiques et du progrès socio-économique.

Après avoir mis l'accent d'abord sur les exigences de la citoyenneté, le communicant s'est appesanti par la suite sur les vertus du pluralisme politique.

2. Les vertus du pluralisme politique

Pour le communicant, pendant longtemps au Sénégal, la notion de démocratie se réduisait au pluralisme partisan. On assistait dès lors à une politique de partage du "gâteau", même s'il faut l'avouer ces pratiques perdurent. Mais au lendemain du traumatisme électoral de 2007, des perspectives politiques se sont dessinées. C'est dans ce sillage que les Assises nationales ont été organisées en juin 2008. Le communicant dira qu'on peut considérer *Benno Siggil Senegaal*, le M23 et *Benno Bok Yakaar* comme autant de formes d'ombre portée de ces Assises nationales.

La leçon que l'on peut tirer de l'existence de ces différentes entités c'est que l'unité d'action entre la société civile et les formations politiques de l'opposition a pu être sceller et éviter ainsi au pays de basculer dans la violence. Dès lors on peut affirmer selon le communicant

que le multipartisme le plus absolu n'épuise pas la démocratie. Cette prise de conscience, conjuguée avec une solide formation civique, permet, à partir du respect des fondamentaux de la République d'organiser la lutte permanente en faveur de l'adéquation entre la légalité et la légitimité. Un tel engagement se traduit par la mise en demeure au Président de la République d'honorer non pas ses promesses électorales, mais ce qui est exprimé en bonne et due forme dans la loi fondamentale.

3. Un nouveau regard sur les ONG

Sur la base des expériences de terrain recueillies, le communicant a relevé d'abord le problème de la bureaucratisation des ONG. Il est noté ici une bureaucratisation toujours plus accentuée des AnE qui se caractérise d'une part par la distanciation progressive avec les populations avec lesquelles pourtant elles sont tenues de se rapprocher afin de réunir une des conditions de leur opérationnalité. D'autre part cette bureaucratisation se manifeste aussi dans la tendance à user de voitures de luxe, à faire des dépenses de prestiges, à abuser des voyages et à verser dans la culture de perdium.

Ensuite le communicant a traité du problème des limites financières en se posant la question de savoir Comment élaborer des projets qui répondent aux aspirations des citoyens et en même temps ne compter que sur « les partenaires au développement » pour exécuter ces dits-projets? Cette question a son importance dans la mesure où les bailleurs ne financent que les projets qui ont un rapport avec leur politique. Par conséquent, les AnE devraient trouver des voies et moyens pour avoir des fonds afin de rendre effectif l'idéal d'autonomie.

Pour terminer sa présentation, le communicant a évoqué le problème de l'absence de coordination entre les AnE d'une manière générale. Le constat qui a été fait c'est qu'il arrive que plusieurs organisations dans un même espace géographique travaillent sur un même sujet avec les mêmes cibles. Pour éviter cette redondance, il est préconisé une nécessaire gestion de l'intervention des AnE.

4. Recommandations

- **à l'Etat**
 - Agir sur l'environnement juridique et institutionnel afin d'aménager des mécanismes de contrôle et renforcer les capacités en subvention et analyse des politiques publiques,
 - Favoriser les consultations citoyennes au niveau des collectivités locales.
- **aux AnE**

- Renforcer leurs capacités en appuyant les OSC et les institutions indépendantes à développer des capacités en matière d'analyse et d'évaluation des politiques publiques,
- Mener un plaidoyer pour la mise en place de lois sur les litiges d'intérêt,
- Mettre en place des plateformes pour travailler sur des aspects précis, sur la culture de la paix (cousinage à plaisanterie, médiation traditionnelle etc.),
- Valoriser les radios qui travaillent sur des questions intéressant les populations.

F- Participation des syndicats entre défense des intérêts des membres et l'intérêt général

Le panel concernant ce sous-thème s'est déroulé le jeudi 30 mai 2013 et a regroupé plus d'une vingtaine de participants. Il a été présidé par le Professeur Bouba DIOP de l'UCAD, avec comme modérateur M. Yousoupha WADE du Comité National pour le Dialogue Social.

Le communicant a structuré sa présentation autour de 5 axes dont le premier traite de l'identité des syndicats dans la société.

1. De l'identité des syndicats dans la société (interlocuteurs, partenaires)

D'après le Professeur DIOP, l'étymologie grecque (syn. dike) indique la convergence (syn) dans la défense d'une cause (dike).

Pour sa part, Emile Zola, dans Le Figaro du 1er décembre 1897, en défendant la cause des dreyfusards en France définit ce groupe d'"hommes de bonne volonté, de vérité et d'équité, partis de quatre bouts de l'horizon, travaillant à des lieues et sans se connaître, mais marchant tous par des chemins divers au même but, cheminant en silence, fouillant la terre, et aboutissant tous un beau matin au même point d'arrivée. Tous, fatalement se sont trouvés, la main dans la main, à ce carrefour de la vérité, à ce rendez-vous fatal de la justice".

En nous basant aussi sur les capitalisations faites, l'on dira que les organisations syndicales jouent le rôle de régulateur dans tous les secteurs d'activités.

L'existence d'un mouvement syndical est signe de civilisation (concentration humaine complexe avec ses productions économiques, techniques, artistiques, ses valeurs spirituelles, morales etc.), elle est signe de maturation voire de maturité sociale, elle est révélatrice de conjonctions, d'ouverture démocratique, de croissance économique, de progrès social ou de recul démocratique, d'inflation économique, de régression sociale, culturelle, spirituelle.

2. Les forces, faiblesses, risques et opportunités

Dans sa contribution à l'ouvrage *Sénégal, trajectoire d'un Etat*, Codesria, Karthala, 1992, p. 479 et suivantes, Le communicant soutient que **la force** des syndicats réside d'abord dans l'unité des travailleurs et dans leur engagement social qui leur assure le soutien d'autres segments de la société. C'est grâce à cette unité que les syndicats de travailleurs ont gagné de grands combats non seulement à l'époque coloniale mais aussi à l'époque postcoloniale.

Si durant la période d'ajustement structurel les syndicats ont pu résister et arracher des victoires, ils le doivent aux combats unitaires autour de plates formes revendicatives dans le cadre d'unités d'actions, de grèves des années 90 et à la dynamique d'unités organiques illustrée par l'existence de centrales. L'expérience accumulée dans les luttes et la réalisation de projets sociaux est un capital précieux (offres de services, génération de revenus). Le communicant soulignera que cette année les principales organisations syndicales affiliées à la confédération syndicale internationale (CSI) ont organisé la fête du 1^{er} mai 2013 au stade Iba Mar Diop. Mais au même moment d'autres célébraient le même évènement dans d'autres endroits. Les acteurs reconnaissent que les dynamiques unitaires n'ont pas survécu au démon de la division, véritable frein à la lutte syndicale.

L'une des **faiblesses** notée est la multiplication des organisations syndicales de travailleurs qui peut signifier vitalité du pluralisme syndical. Toutefois, si nous tenons en compte l'existence de 18 centrales syndicales pour près de 400 000 travailleurs salariés, nous devons nous interroger sur l'impact de cette dispersion syndicale sur le fonctionnement des relations professionnelles. En particulier, elle induit la concurrence et la rivalité intersyndicales, l'agressivité et la surenchère dans l'action syndicale. Elle est une contrainte au renforcement des capacités des syndicats qui, pour la plupart, ne comptent que des dizaines ou des centaines de membres.

Les **risques** sont liés aux modes d'organisation, au traitement des questions politiques, idéologiques, à l'orientation stratégique et tactique, à la diversité des interlocuteurs, à l'ingérence malheureuse de l'Etat ou du patronat qui a parfois causé des préjudices graves ; les élections de représentativité mal organisées peuvent accentuer les divisions qui peuvent être dramatiques. Le mouvement syndical a en fait l'expérience et tout récemment en Afrique du Sud la classe ouvrière en a souffert.

Les **opportunités** sont offertes par la réorientation de la philosophie de l'Etat et des partenaires techniques et financiers (article 4 de l'accord de Cotonou). Aujourd'hui le gouvernement peut consolider le dialogue social en renforçant et harmonisant les activités des structures de médiation (Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), Médiature de la République, Comité National pour le Dialogue Social (CNDS). Le gouvernement veut élaborer une nouvelle charte pour l'émergence économique. Le Bureau International du

Travail (BIT) et l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) sont préoccupés par les blocages du dialogue social et sont déterminés à soutenir les acteurs.

3. Nouveau cadre juridique et institutionnel de la participation des AnE dans les politiques publiques

Le professeur affirme que les Assises Nationales qui se sont tenues entre 2008 et 2009 ont recommandé la culture du dialogue social et du consensus entre les acteurs sociaux comme mode de prévention et de règlement de conflits et d'élaboration des politiques de développement. Le CNDS a procédé à l'évaluation de ses acquis et faiblesses d'une décennie. Il a élaboré un plan stratégique.

4. Les recommandations

▪ à l'Etat

L'Etat est appelé à se prononcer sur le plan stratégique du CNDS et à appuyer toutes les structures de médiation sociale. Il devrait mieux associer les syndicats dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques.

▪ aux AnE

- Avancer dans la voie de l'unité gouvernance,
- Promouvoir une démocratie interne,
- Assurer la formation continue des militants et sympathisants

De manière générale, des recommandations ont été formulées à l'endroit des collectivités locales mais aussi aux partenaires techniques et financiers sur ce thème de Participation politique et partenariat.

❖ Recommandations aux collectivités locales

- Contribuer à définir de manière participative et consensuelle des indicateurs de performance des collectivités locales en matière de gouvernance participative en s'inspirant des expériences positives,
- Procéder à des évaluations périodiques de la gouvernance participative des collectivités locales et les partager,
- Sensibiliser au respect des identités culturelles et intégrer des actions d'envergure nationale,
- Renforcer leur coopération avec les organisations syndicales

❖ Recommandations aux partenaires techniques et financiers

- Contribuer au rapprochement des protagonistes,

- Appuyer à la relance des activités socio culturelles économiques en Casamance,
- Participer au désenclavement des régions périphériques,
- Consolider le rôle positif des AnE dans la construction de la paix et dans la prévention/gestion des conflits à tous niveaux, en particulier dans les zones transfrontalières,
- Inciter l'Etat à développer une politique de prévention des conflits dans les zones sensibles (gestion minière, foncière, forestière, touristique etc.),
- Renforcer leur coopération avec les organisations syndicales.

Chapitre 2. Droits humains

A- L'accès à la justice, rôle des acteurs non étatiques

Le panel de ce sous-thème présidé par Me Mame Adama GUEYE, avec comme modérateur M. Oumar DIALLO de la RADDHO, s'est tenu le mercredi 29 mai 2013 et a regroupé une trentaine de participants.

Le communicant a structuré son exposé autour de 5 axes.

1. Initiative des acteurs

Pour Me GUEYE, parmi les initiatives des acteurs on peut citer le renforcement des capacités des populations par des actions de sensibilisation, de formation et d'assistance; mais aussi des campagnes de dénonciation et la production de rapports. Pour le communicant, ces actions sont à encourager afin de contribuer à la résolution de la problématique que constitue l'accès à la justice au Sénégal.

2. Fondements théoriques d'une meilleure intervention des AnE

Me GUEYE a montré ici le caractère évolutif de la justice qui ne se limite plus aux dimensions punitives et de réparations des torts. En effet, pour lui la justice à une triple fonction de régulation sociale, économique et politique. Par conséquent, le fonctionnement de la justice doit s'adapter à ces nouvelles missions. Il a aussi mis l'accent sur la nécessité de définir une vision de la justice partagée par les parties prenantes que sont les acteurs et les usagers.

3. Partenariats entre AnE et avec les autres acteurs

Dans le cadre du partenariat, le communicant préconise une synergie des actions des AnE. De même, il prône une collaboration avec l'ordre des avocats car ces derniers sont une interface

incontournable pour l'accès à la justice. La collaboration doit aussi être menée avec l'Union des Magistrats du Sénégal, de même qu'avec l'Etat dans le cadre du Programme d'Appui au Projet Sectoriel Justice.

4. Forces, faiblesses, menaces et opportunités

Concernant ces aspects, Me GUEYE souligne que la **force** réside en la proximité avec les populations, la **faiblesse** c'est la faible prise en compte de la dimension accès au droit et l'**opportunité** c'est le programme d'appui au Projet Sectoriel Justice en cours.

5. Cadre institutionnel de participation des AnE aux réformes du secteur de la justice

Dans son exposé, Me GUEYE affirme qu'il faut mettre l'accent sur l'élaboration du programme d'appui au projet sectoriel justice par la restauration des juridictions, l'informatisation, l'assistance judiciaire et la création de l'observatoire de la justice.

De concert avec les participants au panel, le communicant a formulé des recommandations.

6. Recommandations

▪ à l'Etat

- Le fonctionnement de la justice doit être mis en adéquation avec ses nouvelles missions de régulation sociale, économique et politique (au-delà des dimensions punitives et de réparations des torts),
- La nécessité de définir une vision de la justice partagée par les parties prenantes acteurs et usagers,
- L'implication des AnE dans le programme d'appui au projet sectoriel justice,
- L'augmentation des ressources de l'assistance judiciaire,
- Le développement d'une synergie des actions allant dans le sens d'une meilleure collaboration de l'Etat avec l'ordre des avocats (interface incontournable pour l'accès à la justice) et avec les magistrats, dans le cadre du programme d'appui au projet sectoriel justice.

▪ aux AnE

- Garder et élargir le cadre participatif de l'accès au droit et à la justice,
- Elargir la synergie d'actions pour l'émancipation des citoyens par rapport à leur droit,

- Construire ou consolider le partenariat avec l'Etat, le barreau et l'Union des magistrats pour un meilleur accès au droit et à la justice.

B- L'accès à la santé: un droit humain?

Le panel concernant ce sous-thème s'est tenu le mercredi 29 mai 2013 et a été présidé par Dr ATHIE avec comme modérateur M. GUEYE. Il a regroupé une trentaine de participants venus d'horizons divers.

Le communicant a axé son exposé sur 5 points.

1. Histoire du développement du secteur hospitalier

Le Dr ATHIE affirme que l'Etat a inscrit le développement du secteur hospitalier dans ses priorités dès l'accession du pays à l'indépendance. De 07 hôpitaux en 1960 on est passé aujourd'hui à 20 établissements hospitaliers. Toutefois, l'on constate que la politique sanitaire du Sénégal est encore dominée par l'approche SSP avec le développement des centres et postes de santé pour l'accès du plus grand nombre aux soins de santé de manière générale.

D'après lui l'analyse de l'histoire hospitalière récente au Sénégal est marquée par une réforme qui tire ses origines de l'échec de l'expérience des APH et de l'exigence d'une offre de qualité exprimée par les populations. Pendant longtemps, les hôpitaux au Sénégal ont été caractérisés entre autres par : une dégradation des infrastructures et équipements, un appauvrissement du plateau technique, un manque de transparence dans la gestion des ressources, une démotivation du personnel et une faible prise en compte des aspects propres à notre culture.

Tout en s'intégrant dans le processus de décentralisation amorcé au Sénégal depuis 1972 et consolidé en 1996 par la loi sur la régionalisation, la réforme hospitalière initiée en 1998 cherche à régler la question de la performance dans les hôpitaux tant au niveau de la gestion que de la qualité des soins.

2. Un nouveau défi : la couverture maladie universelle

Pour le communicant, il y a un défi à relever. Ce dernier est la couverture médicale. Ainsi d'après lui :

- 80% de la population sénégalaise ne dispose pas d'une couverture maladie.
- Les ménages contribuent directement à hauteur de 34% de la Dépense Nationale de Santé estimée à 254 Milliards FCFA en 2005 (source comptes nationaux de la santé de 2005).

3. Aspects importants d'une approche fondée sur les droits

Dr Athie est revenu sur l'importance de prendre en compte l'aspect juridique.

- La notion de l'obligation et de la responsabilité juridiques et morales de l'Etat et de ses institutions pour répondre aux besoins fondamentaux des populations,
- L'affirmation: les populations sont sujets de droits, c'est-à-dire sont détenteurs de droits, et ne sont pas des objets de considérations philanthropiques,
- Les interventions de caractère philanthropique, utiles en elles-mêmes, sont insuffisantes du point de vue des droits de l'homme.

4. L'accessibilité aux soins

Généralement l'accessibilité aux soins hospitaliers est appréciée sous les angles financier et géographique. Mais pour le communicant, cette démarche paraît réductrice en ce qu'elle occulte d'autres éléments tels que la disponibilité de ressources humaines de qualité, des infrastructures et équipements adéquats. Il s'y ajoute les aspects socioculturels tels que l'accueil, l'accompagnement, l'alimentation et d'autres facteurs susceptibles de mettre en confiance les malades.

En revanche, la présence à proximité de nombreuses pathologies expose à un risque d'infection nosocomiale.

Le Dr ATHIE pense que pour une analyse plus complète de l'accessibilité aux soins hospitaliers, la prise en compte des déterminants socioculturels est une nécessité. La demande médicale est un espace large et complexe qui nécessite pour le comprendre, dans son fonctionnement, une production de connaissances croisées (A Ndao 1999). Le communicant précise qu'il n'est pas question ici de procéder à une analyse socio-anthropologique de l'espace hospitalier mais de simplement relever quelques notions qui ont émergé à travers nos divers entretiens. Toutefois pour lui il faut retenir comme le définit Fassin (1988) que la médecine est un ensemble de pratiques sociales.

5. Recommandations

- à l'Etat

- Définir des normes et standards pour une prise en charge de la dimension culturelle de l'accès (accueil, orientation, installation, alimentation, prise en compte des accompagnants),
- Mieux prendre en compte les groupes vulnérables (familles pauvres, handicapés, malades du SIDA, du diabète, de la drépanocytose, malades de divers cancer etc.) pour un accès équitable aux services,
- Muter certains centres de référence en hôpitaux de niveau 1 créer des CHU régionaux, créer des hôpitaux pour enfants pour un accès massif des populations,
- Régler les questions financières avec l'Etat et les collectivités locales,
- Développer le partenariat avec les tradi-praticiens et le partenariat public-privé.

C- Les violences faites aux femmes et aux filles: pratique et application de la loi

Le panel de ce sous-thème qui a réuni une trentaine de participants, a eu lieu le mercredi 29 mai 2013. Il a été présidé par Mme Amsatou Sow SIDIBE ministre conseiller, professeur à l'UCAD, avec comme modérateur Mme Penda DIOUF du Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (CLVF).



Dans sa communication Mme Amsatou Sow SIDIBE explique que la dignité d'une personne est absolue et que l'Homme a des vertus qui doivent être reconnu en principe à l'égard de tout homme et de toute femme. Elle définit la violence comme toute contrainte qui s'exerce sur une personne par la force ou l'intimidation ou encore tout acte qui implique des tourments ou des souffrances mentales ou sexuelles.

Elle est revenue dans sa communication sur la typologie de violences dont sont victimes les femmes et les filles et sur le fait que ces violences sont contraires à l'ordre public. Selon elle la plupart de ces faits sont prévus et punis par la loi pénale car constituant des écarts vis-à-vis de la normativité.

Dans sa communication elle donne une attention particulière à l'atteinte à la dignité des femmes, aux mesures réparatrices et les limites de la protection des femmes contre les violences.

1. L'atteinte à la dignité des femmes

Selon Mme SIDIBE, le respect de la personne humaine est un principe absolu fondé sur l'idée que l'homme a des droits qui doivent lui être reconnus parce qu'il est une personne humaine.

Pour elle, les violences dont souffrent les femmes sont des discriminations graves qui entament très fortement leur dignité. Ces violences de par leur caractère choquant, traumatisant et avilissant, blessent la personne dans son esprit et dans sa chair.

Les femmes, selon elle, doivent bénéficier de la dignité au même titre que les hommes. Ainsi la dignité de la femme mérite une préservation particulière en raison de la personnalité qu'elle incarne.

2. La mise en place de mesures réparatrices

Selon le Ministre conseiller pendant longtemps les violences contre les femmes n'ont pas été réprimées en tant que telles. En effet le droit en vigueur était neutre car le droit pénal sénégalais réprimait les violences faites à la personne humaine de façon générale sans distinguer selon que la victime était un homme ou une femme. L'existence de dispositions spécifiques aux femmes était exceptionnelle. Cependant, toujours d'après elle, la forte conviction que les femmes ont besoins de mesures de protection spéciales a conduit le législateur sénégalais à introduire dans le code pénal des réformes récentes tenant compte de l'approche genre. Dès lors, la protection juridique des femmes contre les violence se trouve renforcée.

3. Les limites de la protection des femmes contre les violences

Les règles de droit commun applicables aux violences sont apparemment neutres et semblent s'appliquer à tout homme ou femme sans distinction selon Mme SIDIBE.

Pour elle en réalité le discours de droit obéit à des formulations qui concernent davantage l'homme que la femme. Cela se manifeste tant au plan purement grammatical et lexical que dans la définition et le contenu des droits fondamentalement basés sur l'expérience masculine.

D'après Madame SIDIBE pendant longtemps et précisément dans les sociétés patriarcales ce sont les hommes qui ont parlé, écrit et communiqué entre eux. Les mots, les idées et le système de communication reflétaient en réalité un univers matériel symbolique dominé par l'homme.

4. Recommandations

▪ à l'Etat

- Assurer la formation des forces de défenses et de sécurités et aux auxiliaires de justice,
- Réformer le code de procédure pénale et le code pénal de façon à mieux prendre en charge la dimension genre et renforcer la protection juridique des femmes contre les violences,
- Donner le droit aux organisations civiles d'ester en justice,
- Promouvoir l'assistance judiciaire des femmes victimes de violences,
- Promouvoir l'éducation des droits humains et la citoyenneté à l'école.

▪ Aux AnE

- Aider à définir des politiques plus efficaces concernant les violences faites aux filles et aux femmes,
- travailler dans la recherche des statistiques,
- Adopter une méthodologie dans la lutte contre ces violences,
- Encourager la synergie malgré la diversité des acteurs.

D- L'accès à la terre: un droit pour tous?

Le panel de ce sous-thème a été présidé par M. Cheick Oumar Ba, avec comme modérateur Mme Mariam SOW, coordinatrice du programme Enda Pronat. Ce panel s'est tenu le jeudi 30 mai 2013 et a regroupé une vingtaine de participants.

Le communicant a structuré son intervention autour des points suivants : les défis de l'agriculture sénégalaise, les enjeux fonciers, le processus de réforme en panne et les malentendus persistants.

1. Les défis de l'agriculture sénégalaise

Pour M. BA, l'agriculture sénégalaise peine à remplir ses principales fonctions à savoir : nourrir les populations, créer des devises pour l'Etat, générer des emplois, augmenter le

revenu pour les paysans, gérer l'environnement, fournir des matières premières aux industries.

2. Les enjeux fonciers au Sénégal

Le communiquant est revenu sur les enjeux qui sont de divers ordres:

- les enjeux économiques. Il est d'avis que la terre est un facteur de production et base de ressource. Ainsi le non accès à la terre peut être une cause de paupérisation en milieu rural et son accès peut permettre d'accéder au crédit avec la sécurisation foncière.
- les enjeux socioéconomiques. Parmi ces enjeux, on a selon M. Ba, l'attachement des populations aux règles locales, l'inégalité dans l'accès et l'exclusion foncière, la non application de la loi sur le domaine nationale et les problèmes que posent les transactions foncières.

3. Le processus de réforme en panne

Pour le communiquant le processus de réforme stagne depuis presque 16 années. En effet on assiste à une agriculture qui peine à remplir ses fonctions, à une pauvreté généralisée des jeunes de plus en plus nombreux à la recherche d'emploi et à une loi inadaptée aux enjeux actuels.

4. Des malentendus persistants

Pour M. BA, les différents régimes semblent avoir privilégié le comment au détriment du pourquoi et pour qui. En effet, une bonne réforme foncière suppose d'abord une politique foncière consensuelle. En fait le régime actuel dispose d'une opportunité particulière pour créer un consensus nationale sur l'épineuse question de réforme qui est un outil juridique qui nécessite un consensus politique entre les différentes parties prenantes.

5. Recommandations

- à l'Etat
 - Faire un audit foncier avant d'entamer une réforme foncière,
 - Réparer les dommages subits par les populations,
 - Associer les organisations de la société civile et les organisations paysannes dans le processus de réforme foncière,
 - Elaborer une réforme foncière qui sécurise le droit des populations dans le respect des valeurs sociales,

- Privilégier le pourquoi et la finalité de la réforme,
- Faire un moratoire sur l'attribution des terres à grande échelle.
 - **Aux AnE**
- Aider à définir les politiques les plus efficaces,
- S'impliquer inclusivement dans le processus de la réforme foncière.

E- L'éducation inclusive, est ce un droit actuel ou futur?

Avec une vingtaine de participants, le panel concernant ce sous-thème s'est tenu le jeudi 30 mai 2013. Il a été présidé par M. Cheickou TOURE et a été modéré par M. Baye NDIONGUE de la COSYDEP. Selon M. TOURE, là où il n'y a pas d'inclusion, il n'y a pas de paix durable, ni de respect des droits humains. Ce qui favorise des frustrations le plus souvent dans la société. Pour lui l'inclusion doit être multidimensionnelle, multisectorielle et systémique.

Sur la base de la note de synthèse des expériences des AnE qui lui a été envoyée, M. TOURE a d'abord voulu axer son intervention en faisant appel à des considérations théoriques qui pourront éclairer et améliorer certaines pratiques des AnE.

Pour ce faire il est revenu sur certaines propositions à savoir que « le Sénégal devrait réaliser le niveau zéro de l'exclusion sur toutes ses formes à l'horizon 2025 et au terme du PAQUET » aussi « préconiser un modèle articulé d'éducation de base et de formation professionnelle par l'apprentissage ».

1. La réalisation d'un niveau zéro de l'exclusion sur toutes ses formes au Sénégal d'ici 2025

En ce qui concerne cet objectif le communicant est revenu dans un premier temps sur la clarification conceptuelle. Ainsi pour lui l'exclusion équivaut à la marginalisation ou à la marginalité. Ceci entraîne une privation de tout ou partie des avantages dont bénéficie le reste de la société. M. TOURE s'est aussi prononcé sur la notion d'inclusion qui est pour lui la prise de mesures politiques et pratiques économiques et socio culturelles favorables aux conditions de vie des membres les moins favorisés de la collectivité.

En outre selon M. TOURE le monde est caractérisé depuis au moins une centaine d'années par des crises répétitives multiformes dont l'une des principales causes est l'exclusion dans sa dimension politique, économique, sociale et culturelle.

Il est d'avis qu'aucune solution ne sera viable pour garantir la paix et le bien être si on n'éduque pas et ne forme pas des citoyens enracinés, ouverts et responsables maîtrisant leur environnement, insérés dans leur société et capables de lutter contre l'exclusion.

2. La création d'un model articulé d'éducation de base et de formation professionnelle pour l'apprentissage

D'après le communicant, en 2025 le sortant du cycle fondamental supérieur sera un citoyen responsable enraciné et ouvert, producteur et compétitif. Il sera le produit d'un système d'éducation et de formation englobant, inclusif et ouvert fondé sur des principes de démocratie, d'équité, de droits humains, de citoyenneté, de valeurs endogènes et universelles piloté à partir d'une orientation de développement durable. De ce fait pour lui ce citoyen sera à même de contribuer à la construction de l'Etat nation.

3. Recommandations

▪ à l'Etat

- Assurer ou soutenir la sensibilisation et la formation de plusieurs acteurs: parlementaires, journalistes, élus locaux, inspecteurs, personnels enseignants, OSC, etc.,
- Prendre en charge l'inclusion dans la dernière lettre de politique dans le secteur de l'éducation,
- Signer le décret d'application de la loi d'orientation sociale,
- Nommer une personne en charge de l'éducation inclusive au ministère de l'éducation nationale,
- Inciter à la création d'écoles et de classes inclusives.

▪ Aux AnE

- Renforcer la lutte pour une éducation inclusive sur la totalité du territoire,
- Conjuguer les efforts et encourager une synergie dans les actions.

F- Les violences faites aux enfants: la mendicité

Organisé sous la présidence de M. Seydou KHOUMA inspecteur de l'enseignement , maitre des civilisations islamiques, doctorant, consultant, avec comme modérateur M. Oumar Sy de ndéyi- djirim, le panel de ce sous-thème s'est tenu le jeudi 30 Mai 2013. Il a regroupé plus d'une trentaine de participants représentant divers AnE.

Dans sa communication M. KHOUMA explique que jadis, problème marginal, la mendicité est en train de prendre, dans notre pays des proportions démesurées. Elle frappe durement les

esprits au Sénégal. Les mendiants sont innombrables et sont de tous sexes et de tous âges, des vieux aux enfants. On les croise du matin au soir dans les rues de presque toutes les villes du Sénégal notamment à Dakar, Thiès, Saint Louis et Kaolack.

1. L'identité des mendiants dans la société

Il semble que le phénomène s'explique selon M. KHOUMA, en grande partie, par l'existence d'une relative forte offre d'aumône mais aussi par l'exode rural du fait des conditions rudes dans les campagnes. Il s'y ajoute aussi la migration transcontinentale alimentée par les pays limitrophes du Sénégal que sont : le Mali, la République de Guinée Bissau et la Guinée Conakry. D'autre part, il est également possible de retenir l'existence de facteurs socio religieux encourageants. En effet selon M. KHOUMA dans sa réalité sociologique, la mendicité constitue une problématique transversale et globale. Elle touche presque tout le pays et intéresse tous : AnE, Etat, communauté. Elle serait liée en plus des facteurs socio économiques, à des causes bien ancrées dans la conscience collective des gens, dans des postures solidement constituées. L'analyse correcte de cette problématique requiert des clarifications théoriques d'ordre socio religieux et juridique. Mais faudrait-il d'abord identifier ces enfants dits mendiants ?

On trouve parmi les enfants pratiquant la mendicité quelques profils :

- Les enfants en rupture familiale,
- Les enfants issus de familles démunies,
- Les enfants handicapés,
- Les enfants accompagnateurs,
- Les enfants migrants.

Ces différents profils d'enfants mendiants peuvent être logés en deux grandes catégories :

Les enfants de la rue : enfants sans attache familiale ou tuteur qui pratiquent la mendicité le jour, et se réfugient la nuit quelque part devant un magasin, une maison abandonnée etc.

Les enfants dans la rue : Enfants mendiants mais avec une attache familiale quelconque : pratiquant la mendicité le jour, mais dormant la nuit sous le toit de leur famille ou de leur tuteur.

Ces différentes catégories varient dans leur importance suivant les différentes parties du pays. Exemple de Diourbel : les enfants de la rue représentent moins de 5%. A Dakar les talibés représentent 80%.

2. L'acuité du phénomène de la mendicité

D'après le communicant si on analyse le phénomène de la mendicité des enfants, quelque soit la catégorie d'enfants concernés, on peut affirmer qu'il s'agit d'un *crime contre l'humanité*, ou tout au moins, *contre la citoyenneté*. Le devenir du monde étant étroitement lié à l'éducation des enfants, des générations montantes. On risque d'amputer l'humanité d'une jambe et ralentir ainsi sa marche vers le développement pour tous. Il s'agit donc d'une course poursuite contre une catastrophe certaine.

D'abord, on peut affirmer que la mendicité des enfants relève d'un défaut de prise en charge correcte de l'éducation. Le droit des enfants à l'éducation n'est pas respecté. Partant de cette situation on peut dire sans risque de se tromper, affirme M. KHOUMA, que l'expérience des AnE devrait faire école pour les pouvoirs publics. Ainsi pour lui il serai tenté de reformuler le thème de cette Université comme suit : « des acteurs non étatiques pour une redéfinition des politiques publiques : un nouveau paradigme de gouvernance ». C'est un peu provocateur, c'est vrai, mais la question se pose.

Pour lui l'éducation n'est pas synonyme de scolarité, il convient de valoriser l'expérience des AnE à travers les curricula. Si les AnE ont connu des succès c'est parce qu'à son avis, ils sont partis des réalités après avoir estimé les besoins, diagnostiqué les potentialités et mobilisé les énergies. Autrement dit, ils ont stimulé les populations concernées.

Au même moment, l'Etat et ses institutions tentent, sans grand succès et malgré leurs moyens, de perpétuer des pratiques qui ont fait leur temps et sont devenues caduques à l'épreuve des besoins. Notre système scolaire demeure le lieu où l'on bafoue le plus le droit des enfants quand ils s'y trouvent, tellement que leur droit à la participation est négligé.

Pour d'autres enfants qui ne sont pas dans l'éducation formel, c'est encore pire. L'Etat ne fait pas grand chose pour eux. Ils sont laissés pour compte et entre les mains de gens sans scrupule. N'eut été la contribution des AnE, la situation serait catastrophique.

3. La contribution des AnE sur la question de la mendicité

Pour M. KHOUMA, beaucoup d'efforts en termes d'initiatives ont été déployés par les AnE en faveur des enfants. Les villages d'enfants SOS, l'Empire des enfants, l'ONG Ndeyi-Jirim, EGraf, Childfund, Save the Childrens, Plan International, CNEAP, etc. Ces AnE ont tous

apporté de par leurs actions des débuts de solutions au problème de la mendicité à des échelles plus ou moins réduites.

4. La nécessité de la mise en place d'un nouveau cadre juridique et institutionnel

La mendicité étant puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans, quelques observations s'imposent selon le communicant.

Il est vrai que ces enfants partagent la caractéristique d'enfant dans la rue vivant de la mendicité. Mais on peut se demander d'où viennent-ils ? Sont-ils des mendiants ? L'analyse des dispositions de la loi ne permet-elle pas de relativiser sa pertinence ? M. KHOUMA est revenu sur la disposition régissant la mendicite et pour lui il y a une certaine contradiction.

Article 245

« La mendicité est interdite. Le fait de solliciter l'aumône aux jours, dans les lieux et dans les conditions consacrées par les traditions religieuses ne constitue pas un acte de mendicité ».

(Loi n° 75-77 du 9 juillet 1975)

« Tout acte de mendicité est passible d'un emprisonnement de trois mois à six mois. Seront punis de la même peine ceux qui laisseront mendier les mineurs de vingt et un ans soumis à leur autorité.

- Tous mendiants qui auront usé de menace ou seront entrés, sans permission de l'occupant ou des personnes de sa maison, soit dans une habitation, soit dans un enclos ou dépendant; ou qui feindront des plaies ou infirmités; ou qui mendieront en réunion, à moins que ce ne soient le mari et la femme, le père ou la mère et leurs jeunes enfants, l'aveugle et son conducteur la loi condamne la mendicité mais ne la définit pas de façon claire ;
- la demande d'aumône n'est pas assimilable à la mendicité quand elle se fait selon les conditions traditionnellement reconnues.

5. Recommandation

- **A l'Etat**
 - Mettre en place un nouveau cadre juridique et institutionnel,
 - Définir de façon plus opératoire la mendicité,
 - Procéder à la capitalisation des initiatives dans toutes les localités,

- Piloter de façon cohérente toutes les actions concernant la question de la mendicité. L'Etat se doit d'organiser la solidarité par la création d'une fondation,
- Renforcer son action en faveur des talibés et daaras par la création d'une agence pour les daaras qui sera chargée de mettre en oeuvre une politique clairement définie.
 - **Aux AnE**
- Valoriser les expériences des AnE. Et ce faisant, il sera nécessaire d'opérer des ruptures de paradigme qui alignent les interventions étatiques sur les modèles promus par les AnE,
- Promouvoir une administration au service des citoyens et fonder les politiques sur un Etat de droit,
- Amener les promoteurs des daaras et de la mendicité à participer de manière significative à la construction du sous système éducatif sénégalais prenant en compte l'enseignement coranique et surtout à contribuer à l'éradication de la mendicité,
- Aller dans le sens de revoir la loi après un processus de concertation pouvant garantir des solutions durables.

De manière générale concernant ce thème des droits humains, des recommandations ont été formulées à l'endroit des collectivités locales et des partenaires techniques et financiers.

❖ **Recommandations aux collectivités locales**

- Démocratiser l'accès au droit en sensibilisant au mieux les populations,
- Appuyer la formation et le renforcement de capacités des acteurs
- Encourager la création des boutiques de droit,
- Définir des politiques et stratégies dans le sens d'éradiquer la mendicité,
- Sensibiliser les femmes sur la nécessité d'exiger le respect de leur corps et de leur âme,
- Sensibilisation des hommes sur les effets néfastes des violences et sur les droits humains des femmes,
- Encourager une culture des droits de l'homme au Sénégal.

❖ **Recommandations aux partenaires techniques et financiers**

- Redéfinir le rôle de la composante "Appui au AnE" pour favoriser une synergie avec la composante "Gouvernance judiciaire",
- Appuyer la capacitation des AnE,
- Soutenir la capacitation des AnE,

- Développer des modèles adaptés d'ouvrier agricole, en concertation avec les populations,
- Soutenir les efforts de l'Etat et des AnE,
- Exiger de l'Etat la définition d'une politique claire, cohérente et participative sur la question de l'éradication de la mendicité.

Chapitre 3. Environnement-Eau et Assainissement

A- La gestion intégrée des ressources en eau

Le panel portant sur la gestion intégrée des ressources en eau s'est déroulé le mercredi 29 mai 2013. Il a été présidé par M. Aboubacry MBODJI de la RADDHO, avec comme modérateur M. Cheikh SARR. Il a regroupé 32 participants regroupant différentes structures et des étudiants.

1. Les principes directeurs de la GIRE

Dans sa communication M. MBODJI a mis l'accent sur le rôle des Acteurs non étatiques (AnE) dans la mise en œuvre de l'approche GIRE.

De manière générale, on peut noter que la situation inquiétante de l'environnement, et la pression de plus en plus croissante sur les ressources en eau et l'environnement en particulier, ont amené la communauté internationale à revoir son approche en matière d'aménagement et de mise en valeur de ces ressources ainsi que de la gestion l'environnement.

Ainsi selon M. MBODJI les aspects théoriques qui peuvent éclairer les expériences et améliorer les pratiques pour une approche intégrée de la gestion des ressources en eau exige que :

- les ressources en eau soient gérées comme un patrimoine, en intégrant dans l'ensemble des usages de l'eau le concept de solidarité envers les générations futures ;
- la gestion des écosystèmes, de la vie et de tout ce qui s'y développe soit prise en compte.
- Trouver des solutions pertinentes en matière d'adaptation au changement climatique.

Toutefois notons qu'une mise en œuvre efficace de l'approche GIRE repose sur un certains nombre de critères :

- L'évaluation régulière de la disponibilité des ressources en eau et de la demande,

- La mise en place d'un système de suivi et d'atténuation des impacts liés à la dynamique du développement socio économique durable respectueux de la préservation de l'environnement,
- La mise en place d'une stratégie de communication,
- La mise en place d'une clé de répartition de l'eau et des règles de gestion,
- La mise en place d'instruments de régulations juridiques et économiques,
- Le renforcement préalable des capacités des différents acteurs concernés.

Ainsi l'eau devrait être considérée comme un bien social et culturel et non essentiellement comme un bien économique.

2. Contenu normatif du droit à l'eau

Selon M. MBODJI, le droit à l'eau consiste en des libertés et des droits. Parmi les premières figurent le droit d'accès ininterrompu à l'approvisionnement en eau nécessaire pour exercer le droit à l'eau, et le droit de ne pas subir d'entraves, notamment une interruption arbitraire de l'approvisionnement et d'avoir accès à une eau non contaminée.

Si la notion d'approvisionnement en eau adéquat varie en fonction des situations, les facteurs ci-après sont pertinents quelles que soient les circonstances:

- Disponibilité: L'eau disponible pour chaque personne doit être suffisante et constante
- Qualité: L'eau nécessaire pour chaque usage personnel et domestique doit être salubre
- Accessibilité: L'eau, les installations et les services doivent être accessibles, sans discrimination
- Accessibilité physique: L'eau ainsi que les installations et services adéquats doivent être physiquement accessibles sans danger
- Accessibilité économique: L'eau, les installations et les services doivent être d'un coût abordable pour tous
- Non-discrimination: L'eau, les installations et les services doivent être accessibles à tous
- Accessibilité de l'information: L'accessibilité correspond au droit de rechercher, de recevoir et de répandre des informations.

3. Les conditions pour l'atteinte des objectifs de la GIRE

L'atteinte des objectifs poursuivis dans la gestion intégrée des ressources en eau exige un partenariat entre AnE et avec les autres acteurs pour des démarches inclusives et efficaces. Tout d'abord, pour pouvoir s'engager dans la mise en œuvre des projets et programmes de GIRE, il faut que les informations sur les thèmes et les questions identifiés soient mises à la

disposition de ces acteurs. Cela incombe en premier à l'Etat qui devrait jouer un rôle de premier plan, tandis que l'appui international pourrait aussi être assuré par les partenaires au développement. En second lieu, les AnE devraient développer des réseaux en vue de s'informer mutuellement de leurs activités et coordonner leurs efforts. Enfin, le manque d'informations en temps réel liées aux discussions de politiques générales et aux processus de prises de décisions (agendas, documents de préparation, etc.) peut entraver la participation, surtout lors des rencontres internationales ou régionales.

Nous notons également dans la gestion intégrée des ressources en eau des forces, faiblesses mais également des opportunités :

4. Les forces, faiblesses et opportunités des AnE dans la GIRE

Parmi les **faiblesses** on note :

- Le manque de moyens financiers pour consacrer le temps nécessaire à leurs actions et stratégies,
- L'insuffisance de consultation sur ces actions et stratégies,
- Le problème d'accès à l'information (problème de décentralisation de l'information),
- Le manque de transparence dans le processus de participation,
- Le manque d'intérêt pour participer aux initiatives,
- L'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières pour participer à toutes les étapes du processus,
- Les difficultés liées aux moyens et aux fonds adéquats pour le réseau,
- Le manque de cohésion ou de communication entre les acteurs,
- Le manque de capacités ou de disponibilité de certains membres du réseau,
- Le manque de capacités d'influence et de plaidoyer sur les décideurs.

En plus de ces contraintes, d'autres obstacles ont trait à la position de certains Etats africains qui perçoivent parfois mal le travail de plaidoyer mené par les AnE. A cela s'ajoute la faiblesse du dispositif de coordination national, le manque d'environnement favorable à la participation, l'absence d'une politique permettant d'enregistrer et d'accorder un statut légal aux réseaux d'AnE et le nombre réduit de femmes dans les processus de participation. Le manque d'information ou de sensibilisation constitue aussi un réel obstacle à une participation adéquate des AnE à plusieurs niveaux.

S'agissant des **forces** on note que pareillement dans la mise en œuvre des projets et programmes de GIRE, les AnE nouent des partenariats avec les institutions étatiques, soit au niveau local, national ou régional, en rapport avec la mise en œuvre de ces projets et programmes, que ce soit en termes de relations formelles ou non. La plupart des partenariats

ont lieu au niveau local et au niveau national. Les AnE sont également invités à participer à des processus parfois jugés satisfaisants, ce qui démontre une fois qu'une collaboration fructueuse ou réussie est possible.

Toutefois des **opportunités** sont de mise par une mutualisation des ressources, la complémentarité des actions et l'éveil d'une conscience citoyenne. Néanmoins, de nombreux réseaux d'AnE disposent individuellement d'un certain nombre d'atouts majeurs, notamment dans les activités de sensibilisation et de mobilisation, la collaboration avec les populations locales tout comme avec leurs homologues du Nord, le partage d'expérience de terrain, la force d'influencer les négociations et la sensibilisation en comparaison aux actions individuelles.

5. Recommandations

▪ A l'Etat

- Renforcer la coopération entre les pays bénéficiaires des projets et programmes de GIRE et les partenaires techniques et financiers,
- Améliorer la coordination entre les organes chargés de la mise en œuvre des projets et programmes initiés aux niveaux tant national, régional qu'international avec les AnE,
- Appuyer les AnE afin de pouvoir jouer leur rôle,
- Impliquer les populations dans l'élaboration des politiques liées à l'eau,
- Réviser le code de l'eau.

▪ Aux AnE

- Renforcer les capacités des AnE dans la mise en œuvre des projets et programmes de GIRE, ainsi que dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation de leurs activités en la matière,
- Organiser des AnE afin de pouvoir faire des contre-expertises dans le contrôle de la qualité de l'eau.

B- La participation communautaire dans la gestion des mines

Tenu sur la présence de 26 participants, le panel portant sur ce sous-thème s'est déroulé le mercredi 29 mai 2013 et a été présidé par M. Moussa BA d'OXFAM, avec comme modérateur M. Ibra SECK du Corps des Volontaires du 3ème Age (CV3A).

1. L'action des OSC dans le domaine minier

D'après M. BA, le Sénégal compte parmi les pays miniers les plus prisés d'Afrique de l'ouest. L'or, le phosphate, le zircon constituent ses ressources phares.

Toutefois des avis concordants estiment que l'exploitation minière au Sénégal n'a pas répondu aux attentes placées en elle.

Les chercheurs du LARES /IFAN appuyés par OXFAM, ont, dès, 2008, attiré l'attention sur les problèmes de gouvernance dans le secteur et en particulier, ont recommandé la participation active de la société civile afin d'éviter le syndrome de la malédiction des ressources souvent constatées dans les pays miniers.

Cela exige une participation des OSC à la gouvernance minière. Ainsi cette exigence peut trouver des réponses dans les pratiques qu'on a capitalisées notamment dans l'engagement pionnier de l'ONG La lumière qui soutenu par OXFAM dans le cadre d'une campagne globale dite « Right to know, Right to décide » à mené diverses activités de plaidoyer pour des retombées justes et équitables des revenus miniers au profit des communautés affectées par l'exploitation minières.

Le relais de cet engagement s'est fait auprès des communautés par diverses associations locales de Kédougou.

En 2009 on a noté des médiations salvatrices du CONGAD et des organisations de défense des droits humains telles que la RADDHO et L'ONDH

Des couvertures médiatiques de veille et d'alerte ont été faites par le correspondant régional de Sud Quotidien suivi par ses confrères.

La sensibilisation et le plaidoyer sur la nécessité d'une plus grande transparence et équité dans le secteur minier etc.

Ces interventions touchent différents domaines tels que les droits humains, les impacts environnementaux, l'économie, la fiscalité.

Toutefois elles recourent à différentes approches qui se présentent sous formes d'information, éducation, sensibilisation, plaidoyer, médiation, lobby etc.

Ensuite à différentes échelles : locale, nationale, sous régionale et globale, avec une variété de cibles: population vivant dans les zones d'exploitation minière, grand public, décideurs politiques, administration, partenaire techniques et financiers etc.

M. BA a fait également remarqué que la plupart de ses actions sont ponctuelles et isolées et ne sont pas significatives pour produire des effets induisant des changements de gouvernances tout au long de la chaîne des opérations d'exploitation minière.

Il manque également à ces interventions des liens de complémentarité: les acteurs locaux ne sont pas suffisamment relayés, soutenus par les acteurs nationaux et les expertises individuelles ne sont pas mises à profit pour soutenir le volontarisme ambiant. Ceci remet en jeu la crédibilité des AnE.

M. BA a également rappelé qu'il n'y a aucune exploitation minière sans impact environnemental et social.

Toutefois selon le communicant sur le terrain de l'engagement suivi des impacts sociaux et environnementaux, on n'a pas senti la présence des AnE. En particulier les acteurs spécialisés dans ces domaines n'ont pas été visibles pour soutenir les acteurs volontaires au front.

Il souligne l'importance de l'engagement des AnE dans le suivi des études d'impact et leurs plans de mitigation parce que le cadre légal et réglementaire qui les régit exige la participation des acteurs de la société et des communautés et que les compagnies minières sont ouvertes à cette participation.

2. Faiblesses et opportunités de la participation communautaire dans la gestion des mines

Le communicant dans son exposé a eu à relever certaines faiblesses mais aussi des opportunités dans le cadre de la participation communautaire dans la gestion des mines.

Faiblesses

- Le manque de volonté politique de l'Etat,
- La faible position de l'Etat vis-à-vis des investisseurs,
- Le manque d'information claire des AnE sur les termes des contrats d'exploitation.

Opportunités

Concernant la transparence et la lutte contre la corruption dans le secteur des opportunités nouvelles s'offrent aux AnE avec le processus de l'ITIE qui sera renforcé par les lois américaines et européennes qui imposent aux entreprises du secteur extractif de publier les paiements supérieurs à 100000 euros.

3. Recommandations

- **A l'Etat**
 - Mettre en place une commission mixte regroupant le secteur privé, la société civile et le monde universitaire autour des représentants du gouvernement afin de mettre en

oeuvre rapidement les mécanismes de gouvernance participative des ressources minières au grand bénéfice de toutes les populations,

- Assurer une plus grande sécurisation dans l'exploitation minière mais aussi la sécurité des populations environnantes,
- Lutter contre la dégradation des moeurs devenue de plus en plus alarmante.

- **Aux AnE**

- S'intéresser au processus en cours d'élaboration de la politique minière qui sera suivi de la révision du code minier,
- Se battre pour l'application effective des exigences liées au processus de l'ITIE,
- Aménager une participation de qualité des AnE concertée engageant des mandataires ayant, un tant soi peu, une expérience pratique des questions minières pour défendre entre autres une exploitation minière responsable, transparente et équitable.

C- La gestion intégrée des ressources et le développement durable

Le panel portant sur la gestion intégrée des ressources et le développement durable s'est déroulé le mercredi 29 mai 2013. Il a été présidé par le professeur Adams TIDJANI de l'UCAD, avec comme modérateur M. Ibra SECK du Corps des Volontaires du 3ème Age (CV3A). il a regroupé de nombreux participants regroupant différentes structures, des universitaires et des étudiants.

Dans sa communication le professeur a mis l'accent sur les points suivants :

1. Aspects théoriques

- Economie sur la biodiversité : constat fait il y a une utilisation excessive et irrationnelle par l'homme de la ressource naturelle
- Illustration faite sur la déforestation causée par les coupes de bois d'énergie -40% de l'énergie utilisée à travers le monde
- La gouvernance environnementale : elle est inefficace, les solutions proposées par les gouvernants ne règlent pas de manière définitive les problèmes liés à la dégradation de la nature, de l'environnement dans le cadre d'une utilisation efficiente des ressources pour un développement durable
- Le développement durable est étroitement lié aux questions environnementales notamment pour ce qui s'agit de l'utilisation des ressources énergétiques et la préservation de la biodiversité
- Des initiatives sont développées à ce niveau avec le développement de techniques c'est-à-dire des procédés (alternatives) pour la production d'énergie

- Cependant la technique imposée au savoir faire local n'est pas à la hauteur des attentes.

En environnement il ne sert à rien de déplacer le problème il faut le solutionner.

- Des initiatives doivent être prises, par exemple la production du bio charbon comme source d'énergie domestique (cuisine, éclairage, ...) cela permet de stopper la déforestation
- Le contexte actuel est marqué par la globalisation et la mondialisation. Il est prévu le mixage des OMD et des ODD en 2014
- Sur le plan national il y a l'exemple de l'ONAS qui transforme 10 mille m³ d'eau tous les mois avec 19 collecteurs qui déversent sur la baie de Hann
- L'ONAS produit en même temps une très grande quantité de gaz méthane qui est 25 fois plus destructeur que l'effet de serres
- Cette production a un impact considérable sur le changement climatique en plus de la pollution qui en est directement ou indirectement issue (pollution olfactive, prolifération de moustiques, insécurité sanitaire, blocages fréquents de la circulation des personnes et des biens, frein à l'économie locale parce que diminution de la productivité des travailleurs autochtones
- La production de méthane par l'ONAS pourrait servir à produire de l'énergie électrique n'eut été les politiques de protection et d'exclusivité sur les domaines de l'énergie.
- Le méthane est une source d'énergie qui pourrait être exploitée (mise en bouteille et commercialisation)
- Par contre ces types de projets devront être nécessairement précédés d'études d'impact environnemental et sanitaire sérieusement menées.

2. Partenariat équilibré et efficace

Sur le partenariat, le communicant dira qu'il y a une nécessité d'harmonisation des actions des AnE sur le terrain ; cela permet d'éviter les chevauchements et de créer des synergies d'action.

Exemple : le PRCM (plan régional côtier maritime), les acteurs impliqués tendent à se spécialiser et ils se sont partagé les rôles sur le terrain.

Le partenariat équilibré et efficace suppose aussi la révision et le renforcement de l'ancrage juridique des AnE.

3. Les motifs d'actions et d'opportunités

Sur les motifs d'action et d'opportunités, il y a :

- Le choix de la problématique à aborder
- Le droit d'habilitation : les AnE sont-ils habilités à intervenir sur la gestion des ressources pour un développement durable ?
- La justification de la capacité des AnE à intervenir sur la question
- Les risques liés à la crédibilité des AnE en cas d'échec
- L'implication des bénéficiaires et des populations à la base ; la participation effective et de qualité
- La régénération naturelle assistée constitue une opportunité réelle à saisir pour développer des mécanismes de participation efficace aux projets / programmes de gestion intégrée des ressources et de développement durable

4. Comment participer et pourquoi participer?

La participation des AnE à la gestion intégrée des ressources pour un développement durable permet une bonne mobilisation des fonds (financements) des moyens matériels, mais aussi elle permet surtout de corriger les écarts sur les politiques établies par la gouvernance et les réalités constatées par la pratique sur le terrain, en plus de la création d'emplois. Exemple de la taxe sur les vignettes des automobiles actuellement supprimée et répercutée sur le prix du carburant. Cette taxe est payée par les automobilistes mais aussi par tous les ceux qui utilisent le carburant comme énergie de production dans leurs entreprises (agriculture, PME / PMI, artisanat, etc.).

Pour corriger cette situation qui pourrait être qualifiée d'injustice, l'Etat peut instaurer en lieu et place, la taxe environnementale qui concerne tout utilisateur de carburant.

A ce niveau les AnE peuvent jouer un rôle déterminant. Les organisations paysannes, les syndicats de l'automobile, les coopératives et les regroupements d'artisans, les GIE, les GPF ont tous leur mot à dire sur cette situation.

La taxe environnementale peut être appliquée sous diverses formes et à divers domaines (culture, tourisme, agriculture, artisanat, santé, industrie locale ou étrangère, etc.).

L'intervention des AnE est aujourd'hui sujette à des facteurs limitant face à des problématiques telles que le gaspillage, le pillage, l'agression de l'environnement et des ressources naturelles. Exemple de l'occupation du littoral (hôtel, propriétés privées, etc.).

Les AnE doivent adopter des positions plus responsables allant de la veille, la dénonciation à la constitution de partie civile pour s'opposer aux projets qui contribuent fortement à la

perturbation de l'écosystème, et par conséquent qui entravent le développement durable et la préservation de l'environnement.

Les AnE doivent sur ce point influencer sur les politiques gouvernementales de sorte à instaurer des principes tels que celui du « Pollueur » « Payeur ».

La taxe environnementale permet de créer un « Fonds Vert », pour ainsi capter des ressources et assurer le financement de projets d'envergure sur l'environnement.

A noter :

- L'intégration de l'éducation environnementale dans le système national
- La révision du code forestier et de la chasse
- La mise de l'accent sur l'implication des AnE sur la gouvernance environnementale
- Djirédjie (disparition des rôniers)
- La gestion intégrée du littoral par les collectivités locales avec l'appui de l'Etat
- Le programme d'agro foresterie au service des communautés locales.

4. Recommandations

▪ A l'Etat

- Favoriser la production du bio charbon comme source d'énergie domestique (cuisine, éclairage, etc). Cela permet de stopper la déforestation,
- Promouvoir l'intégration de l'éducation environnementale dans le système national,
- Assurer la révision du code forestier et de la chasse,
- Créer, avec la taxe environnementale, "un Fonds Vert", pour ainsi capter des ressources et assurer le financement de projets d'envergure sur l'environnement,
- Développer des alternatives dans la production d'énergie (méthane par exemple). Par contre ces types de projets devront être nécessairement précédés d'étude d'impact environnementale et sanitaire sérieusement menées.

▪ Aux AnE

- Harmoniser les actions des AnE sur le terrain, afin d'éviter les chevauchements et pour créer des synergies d'actions,
- Influencer sur les politiques gouvernementales de sorte à instaurer des principes tels que celui du "pollueur-payeur", pour la mise en place d'un "Fond vert", avec en particulier l'instauration d'une taxe environnementale.

D- La participation communautaire dans la gestion durable de l'environnement

Le Jeudi 30 mai 2013 s'est déroulé le panel portant sur « la participation communautaire dans la gestion durable de l'environnement ». Ce panel a été présidé par le Colonel Abdoulaye DIOP, directeur des Aires Marines Communautaire Protégées, avec comme modérateur M.

Ibra SECK du Corps des Volontaires du 3ème Age (CV3A). Il a vu la participation de 31 personnes composées de représentants de structures et d'étudiants venant d'horizons divers.

1. Les aspects théoriques

Dès l'entame de sa communication, le Colonel DIOP a mis l'accent sur la contextualisation de la nécessité d'une participation communautaire dans la gestion durable de l'environnement tant du point de vue national et international qui est un héritage du pouvoir colonial. Il a donné un cadre de mise en œuvre régional.

Il a proposé des aspects théoriques qui peuvent éclairer les expériences et améliorer les pratiques de participation des AnE dans la gestion durable de l'environnement. Il s'agit de:

- La promotion d'une exploitation basée sur un inventaire précis des ressources et une fixation consensuelle des seuils de tolérances,
- L'appui au développement des initiatives des communautés dont les économies sont fondamentalement tributaires de la productivité des écosystèmes marins et qui en cas de pénuries n'ont point d'alternatives,
- La promotion de l'assurance qualité dans tous les domaines d'activités pour d'une part rendre compétitive les productions locales et d'autres part fiabiliser les systèmes locaux de gouvernance,
- L'incitation à la mise en place de filières économiques alternatives,
- La capacitation des acteurs locaux dans la conception et la réalisation de programmes de développement endogène, fondés sur la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Ceci nécessite un partenariat entre AnE et avec les autres acteurs pour des démarches inclusives, équitables et efficaces.

Les partenariats se bâtissent en général autour des principaux pôles qui s'organisent autour d'un objet espace-ressource :

Ainsi l'Etat, garant de la légalité et de la conformité, les communautés bénéficiaires prioritaires et garantes de la légitimité tandis que les partenaires sont des pourvoyeurs de ressources additionnelles et des sentinelles etc.

Tout ceci dans la finalité de la préservation de l'environnement et des ressources pour le bien être des communautés.

Le communicant a part la suite noter des forces, faiblesses et opportunités de la participation communautaire dans la gestion durable de l'environnement.

2. Les forces, faiblesses et opportunités

S'agissant des **forces** on peut mentionner :

- La fédération des acteurs
- La synergie entre parties prenantes
- La capacitation des acteurs à la base
- La popularisation des initiatives.

Pour ce qui des **faiblesses** on peut noter : l'existence de conflits d'intérêts, action de substitution, stratégie de gestion des privilèges et des interventions ponctuels.

Toutefois des **opportunités** sont de mise à travers la mutualisation des ressources complémentarité des actions et l'éveil d'une conscience citoyenne.

Partant de cela des mécanismes et principes pouvant permettre d'avoir un meilleur cadre juridique et institutionnel de la participation des AnE dans la gestion durable de l'environnement se situent au niveau de la gouvernance afin de pouvoir concilier légitimité et légalité pour un engagement durable mutuellement bénéfique des différentes parties pour la réalisation de ces objectifs :

- La conservation de la biodiversité
- L'utilisation durable de la biodiversité
- Le partage juste et équitable des avantages découlant des éléments constitutifs de la biodiversité.

Pour le Colonel DIOP, une utilisation durable des ressources suppose une maîtrise de la dynamique des stocks et la mise en œuvre des mécanismes préventifs de l'épuisement des stocks.

3. Recommandations

- **A l'Etat**
 - Promouvoir une exploitation basée sur un inventaire précis des ressources et une fixation consensuelle des seuils de tolérances,
 - Assurer la promotion de l'assurance qualité dans tous les domaines d'activités pour d'une part rendre compétitives les productions locales et d'autre part fiabiliser les systèmes locaux de gouvernance,

- Développer une incitation à la mise en place de filières économiques alternatives,
- Assurer l'éducation au développement durable du citoyen qui tout au long de sa vie doit être un élément moteur des changements requis.

E- Les inondations: tous coupables?

Le panel de ce sous-thème s'est déroulé le jeudi 30 Mai 2013 et a été présidé par M. Ibrahima LO de l'ONG DEFI, avec comme modérateur M. Ibra SECK du Corps des Volontaires du 3ème Age (CV3A). Il a vu la participation de 13 personnes composées de représentants de structures et d'étudiants venant d'horizons divers.

1. Constats généraux

M. LO, dès l'entame de sa communication, a fait un certain nombre de constats généraux:

- 1- les populations pour satisfaire leurs besoins en habitat se sont installées dans des zones qui jadis étaient occupées par les eaux continentales. Ce phénomène s'est répandu depuis que l'Etat a fini de montrer ses limites face la demande sociale.
- 2- Il y a donc eu la prolifération de nouveaux quartiers et pôles d'habitats sans aucune forme d'urbanisme, sans lotissement, et sans assainissement préalable. C'est le cas de « Médina Gounass » à Guédiawaye.
- 3- La course folle vers la recherche d'habitat a eu des conséquences graves sur l'écosystème, sur l'environnement, et sur l'aménagement du territoire.
- 4- Mais depuis quelques années déjà, ces nouveaux quartiers sont envahis par les eaux de pluie en période d'hivernage. C'est le phénomène des inondations survenu dans plusieurs localités de la région de Dakar et aussi au niveau des localités à l'intérieur du pays.
- 5- Des quartiers entiers se retrouvent aujourd'hui ensevelis sous les eaux, des investissements de plusieurs millions sont perdus (noyés dans les eaux), des familles entières sont sinistrées et des populations entières sont parfois déplacées mal gré-bon gré, au moment où d'autres sont laissées à leur triste sort, sans aucun moyen de lutte et de subsistance. C'est la psychose, le désarroi, la misère ou la précarité qui s'installent désormais dans le quotidien de ces populations.

2. Les mesures prises pour faire face aux inondations

Selon le communicant, pour faire face aux inondations, des mesures sont prises par l'ensemble des acteurs étatiques, non étatiques et à tous les niveaux de l'échelle ; (Etat, ONG, Association, Collectifs, Populations, etc.).

Les actions généralement envisagées sont les suivants:

- Plan ORSEC
- Plans de réhabilitation, redéploiement (Plan Diaxaaye)
- Solidarité nationale et agissante
- Etc.

Ces actions visent généralement à gérer les urgences et à soulager les sinistrés. A ce niveau l'action des AnE est très salubre. On peut citer l'exemple de CARITAS, du CONGAD de l'ONG DEFI, etc. A côté des ces interventions sociales, des solutions techniques sont aussi entreprises :

- Pompage des eaux (sans grand effet),
- Aménagement de bassin de rétention des eaux de pluies et des eaux usées (des infrastructures réalisées à la hâte et présentant souvent de nombreuses défaillances),
- Canalisation des eaux et assainissement.

La plupart des infrastructures réalisées pour tirer les eaux de pluies des zones inondées sont toujours en chantier et constituent des dangers permanents face aux risques environnementaux et sanitaires des populations. Au fil des années, les inondations persistent de plus en plus, et dans certaines zones les eaux s'accumulent, se massifient, et favorisent l'apparition de nouvelles espèces végétales et animales. C'est le phénomène de la régénération naturelle de l'écosystème qui se manifeste avec le retour de l'eau « principale source de vie ». Pour info, « Médina Gounass » est sous les eaux depuis 2005. M. LO dira que paradoxalement les populations sinistrées pour la majeure partie sont toujours sur les lieux inondés. Certaines parmi elles ont volontairement choisi de ne pas être délogées par les autorités étatiques. Elle exigent une prise en charge préalable de leur réintégration sociale, économique et environnementale. D'autres évoquent des problèmes culturels et d'attachement à leurs terres, etc.

3. Recommandations

▪ A l'Etat

- Doter les communautés organisées de plus de moyens pour assurer le relais de l'Etat,
- Faire des études pour la réhabilitation des zones inondées,
- Prendre des mesures idoines pour déloger et recaser les populations sinistrées,
- Faire des études de classification des zones « non aedificandi » (non édiflables) à libérer par les populations (zones de la régénération naturelle).

De manière générale, des recommandations ont été faites à l'endroit des collectivités locales et des partenaires techniques et financiers. De même, des recommandations transversales sur ce thème de l'environnement, l'eau et l'assainissement ont été fait.

❖ **RECOMMANDATIONS TRANSVERSALE**

- Mettre en place une commission mixte regroupant le secteur privé, la société civile et le monde universitaire autour des représentants du gouvernement afin de mettre en oeuvre rapidement les mécanismes de gouvernance participative pour une gestion durable de l'environnement au grand bénéfice de toutes les populations.

❖ **RECOMMANDATIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES**

- Lutter contre la dégradation des moeurs devenue de plus en plus alarmante,
- Développer des programmes d'agro foresterie au service des communautés locales.

❖ **RECOMMANDATIONS AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS**

- Fournir des moyens adéquats aux AnE afin de leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs missions,
- "Capaciter" les AnE avec un encadrement constitué de juristes et d'experts,
- Favoriser une synergie des actions des AnE,
- Développer des programmes d'agro foresterie au service des communautés locales,
- Assurer un appui au développement des initiatives des communautés dont les économies sont fondamentalement tributaires de la productivité des écosystèmes marins et qui en cas de pénuries n'ont point d'alternatives.

Chapitre 4. Culture et Communication

A- La participation des AnE dans le renouveau et la promotion de l'audiovisuel

Le panel sur le sous-thème "La participation des AnE dans le renouveau et la promotion de l'audiovisuel" a eu lieu le mercredi 30 mai 2013. Il a été présidé par deux communicants à savoir M. Arfang SARR de Cinemediamix et M. TOUNKARA animateur à la télévision privé la 2STV, avec comme modératrice Mlle Merry DIA.

1. Historique et évolution de l'audiovisuel

M. SARR dans sa communication a orienté la réflexion sur l'historique et l'évolution de l'audiovisuel sénégalais. D'après lui, le retard de la cinématographie sénégalaise est dû à un

manque de moyens. Il dira que c'est durant la période entre 2005 et 2008 qu'on a assisté à l'introduction des caméras HDV au détriment des caméras « DV », Digital Vidéo au format standard et sans qualité. Il a aussi félicité le travail de Médiacentre, Image et Vie et de l'ANAFa dans la formation et la promotion de cinématographes sénégalais.

Il a aussi expliqué que le renouveau est constant. A sa suite, M. TOUNKARA précisera que le renouveau est permanent surtout en matière d'audiovisuel. Il affirme que l'audiovisuel est l'un des domaines au monde qui évolue le plus rapidement à cause de la mondialisation : l'audiovisuel matérialise la mondialisation. C'est dans ce sens que l'apport financier des AnE aidera le cinéma à faire cette évolution en leur octroyant un matériel de qualité et une technologie avancée.

2. Les difficultés de l'audiovisuel sénégalais

Comme difficulté, M. SARR a évoqué le manque de moyens dont souffre le cinéma sénégalais mais aussi et surtout l'absence de bailleurs sénégalais. Le manque de moyens ne permet pas aux cinématographes d'avoir un matériel sophistiqué et les ressources nécessaires pour faire un film de qualité. Il a clairement expliqué et insisté sur le fait que parmi les films sénégalais nominés au Fespaco aucun n'a été produit par un Sénégalais, qu'ils sont tous produits par des étrangers. C'est donc dans ce sens que les AnE peuvent apporter leur aide en finançant et en formant les ressources. Il a beaucoup sollicité le soutien des AnE qui permettra au cinéma sénégalais d'autonomiser sa production et sa création. En effet, il arrive que le producteur, la plupart du temps un étranger, ne partage pas les mêmes idées que le réalisateur du film et au final le film ne reflète pas exactement l'idée, la vision qu'il avait de son œuvre à la base. Il a rajouté que réalisateur + AnE = socialisation du cinéma sénégalais. Ce qui entrainera une production de film propre au Sénégal et de bonne qualité.

M. Tounkara pense quant à lui qu'il est urgent de faire un renouveau dans l'audiovisuel et dans la presse. Il a illustré ce besoin urgent en affirmant qu'au début, il n'y avait qu'une radio. En 1974 la radio Sud Fm est arrivé et depuis lors des radios ont plus ou moins suivi son modèle qui était de 9h-12h musique, 14h-20h musique et 22h-6h musique. Selon lui ce modèle nous tire vers le bas car il ne nous rend pas plus intelligent. Donc il pense qu'il faut un renouveau total dans le domaine de la communication au Sénégal. Il faut que l'audiovisuel soit un facteur de développement, d'intelligence, de connaissance de la culture, de compréhension des enjeux(changement climatique, crise financière, etc.).

3. Apports des AnE dans l'audiovisuel sénégalais

Pour M. TOUNKARA, les AnE doivent jouer un rôle de facilitateur, de soutien. Grâce au financement des AnE, les acteurs de l'audiovisuel pourront être mieux formés, il y aura une évolution dans leur vie car elle est précaire.

Il souhaiterait aussi que les AnE signent un protocole de collaboration avec les acteurs de l'audiovisuel. Par exemple dans le cadre de l'information et de la communication, qu'un plan de formation soit mis en œuvre pour identifier dans quel domaine les journalistes ont besoin de mise à niveau, les aider pour cette mise à niveau et mettre sur pied un cadre d'évaluation.

4. Recommandations

▪ A l'Etat

- Evaluer les capacités régulatrices et les perspectives d'évolution des mécanismes de régulation (mandat, composition, modalités d'organisation et de fonctionnement, etc.),
- Fournir un appui à la réhabilitation, à la modernisation et à la réouverture de salles de cinéma au Sénégal,
- Veiller à la conservation et la valorisation des archives cinématographiques et audiovisuelles.

B- Propriété intellectuelle et professionnalisation des acteurs

Présidé par M. Aziz DIENG, avec comme modérateur M. Oumar Seck N'DIAYE expert consultant média/communication, le panel sur ce sous-thème s'est déroulé le jeudi 30 mai 2013.

1. Présentation théorique de la notion de propriété intellectuelle

D'après le communicant, contrairement à une perception très répandue, la notion de propriété intellectuelle a une double connotation. Il s'agit d'une part de la propriété industrielle, constituée d'invention, de dessins, de model, de marques de fabriques, etc.

D'autre part, il y a le droit d'auteur qui est l'ensemble des prérogatives que la loi et la jurisprudence confèrent à l'auteur d'une œuvre. Cependant, force est de constater que beaucoup de personnes perçoivent la notion de propriété intellectuelle à la seule question du droit d'auteur qui n'est en réalité qu'une de ses composantes.

2. Rôle et difficultés rencontrées par les AnE dans la participation aux politiques publiques

Selon le communicant, les acteurs non étatiques jouent un rôle de veille et d'alerte dans la production des œuvres. En effet, l'enjeu économique de la propriété intellectuelle est tel que certains n'hésitent pas à s'enrichir frauduleusement sur la production littéraire et artistique. Donc il apparaît nécessaire que les AnE sensibilisent davantage les ayants-droits, l'Etat et les usagers sur la dimension économique et morale des œuvres. Mais il ne faudrait pas perdre de vue que ces acteurs n'ont pas souvent les pouvoirs et les moyens matériels et financiers idoines pour mener à bien leur lutte. Il s'y'ajoute un problème de professionnalisme des acteurs du secteur. On note également une absence de compréhension entre les acteurs du secteur.

3. Recommandations

- **A l'Etat**
 - Recenser et soutenir les organisations professionnelles et les institutions à même de mettre en place un programme de formation continue, de renforcement des capacités et d'insertion professionnelle fondé sur des analyses des besoins locaux,
 - Veiller à ce que les entreprises de presse et tous utilisateurs d'œuvres s'acquittent des paiements de droits d'auteur auprès du BSDA.

C- La participation des radios communautaires et les médias alternatifs dans la démocratisation de l'accès à l'information

Le panel de ce sous-thème s'est déroulé le mercredi 30 mai 2013 et a été présidé par M. Bouna Manel FALL, enseignant en droit des médias UCAD-UGB, avec comme modérateur M. Oumar Seck N'DIAYE.

1. Médias et politique publique

Selon M. FALL, les politiques publiques en matière d'information et de communication ont beaucoup évolué. L'Etat a cessé d'être gérant pour devenir garant de l'activité d'information.

M. Fall considère que la démocratie devenue irréversible, requière un champ médiatique diversifié prenant en compte différents concepts tels que l'inclusion, la solidarité, la participation citoyenne et une vision sociale. Il a également défini les cinq piliers qui structurent toute politique publique, à savoir:

- Un contenu
- Un programme

- Une orientation normative
- Un ressort social
- Des finalités

2. Cadre institutionnel

M. FALL dans son exposé, a évoqué la nécessité de définir un cadre juridique pour les médias. Pour réguler le secteur, il faudrait ajoute t'il, passer en revue «l'esprit» général des textes, à partir de questionnements précis. Ces différents textes s'inspirent-ils d'une vision constructive ou répressive des médias ? Permettent-ils, au contraire, de placer le secteur des médias sur une « orbite » d'évolution ? Favorisent-ils l'accès à l'information pour la majorité de la population de l'espace ouest africain, contribuant, ainsi, à la fois, à une élévation de leur niveau général de connaissance et à l'émergence d'une « conscience politique » etc. Pour le communicant les fréquences sont des ressources publiques. A ce titre, leurs conditions d'attribution devraient être spécifiées.

3. Analyse des forces et faiblesses, menaces et opportunités

Le droit à l'information est un droit fondamental consacré par la déclaration universelle des droits de l'homme, note le communicant. La liberté d'expression est un indice pour mesurer le degré de démocratisation d'un pays. Elle est une des clés de voute de la démocratie. Les radios communautaires et les médias alternatifs luttent pour un accès libre à l'information. Au delà de leurs fonctions, ces médias participent pleinement à la valorisation des patrimoines communautaires. C'est aussi le cas de certains portails web spécialisés dans l'information culturelle.

Les menaces identifiées lors du panel soulignent que médias communautaires et alternatifs sont confrontés à de nombreux problèmes, mais les principaux demeurent l'accès au financement, le coût élevé des charges de production et une insécurité juridique. Tout ce que nous avons en termes de dispositions est inspiré de l'ère coloniale. D'où la nécessité de définir un espace communicationnel typiquement africain.

Si on prend l'exemple des radios communautaires, le dispositif institutionnel limite leurs champs d'intervention et les interdictions de publicité les privent d'une manne financière très importante dans un pays où le marché de la publicité commerciale est peu développé.

Aujourd'hui, des améliorations et des ajustements urgents apparaissent nécessaires non seulement pour préserver les acquis, mais aussi pour vaincre les obstacles que rencontre les médias alternatifs.

4. Partenariats

M. Fall invite les radios commerciales à travailler avec celles dites communautaires pour une information uniforme. Il faut préciser que les radios communautaires disposent d'un large taux de couverture. Tandis que les radios commerciales n'ont pas les moyens de ce créneau.

D- La participation des AnE à la valorisation du patrimoine et de la diversité culturelle

Présidé sous la direction de messieurs Charles KATY et Moctar N'DIAYE de l'Alliance Culturelle Africaine (ACA), avec comme modérateur M. Babacar DIOUF de Ndef Leng, le panel de ce sous-thème s'est déroulé le jeudi 30 mai 2013.

1. Eclairages théoriques

Ce panel a été l'occasion pour les communicants de présenter deux notions fondamentales, le patrimoine et la diversité culturelle.

- Le patrimoine culturel est l'inventaire des différentes formes d'arts et d'expressions artistiques, l'ensemble des savoirs endogènes, des pièces, des vestiges et des reliques, des valeurs, des us et des coutumes d'une communauté.
- La diversité culturelle se manifeste par reconnaissance des différentes langues, histoires, religions, traditions, modes de vie ainsi que toutes les particularités attribuées à une culture. La diversité culturelle garantit la cohésion sociale. Elle est de ce fait indissociable de la notion d'unité. Aujourd'hui cette diversité est fortement menacée par la standardisation et l'uniformisation de la culture. Face à ce phénomène des mouvements régionaux et communautaires se sont érigés en bouclier pour la préservée et redynamiser des langues locales.

2. Les résultats de la lutte des acteurs

Le développement significatif des festivals et autres événements d'envergure traduisent la volonté des acteurs de s'impliquer davantage dans le processus d'appropriation des patrimoines. Les effets induits par ces initiatives ont permis d'après les communicants:

- La mobilisation des communautés ethnoculturelles pour préserver, sauvegarder et valoriser leurs patrimoines,
- La prise de conscience que le patrimoine est un élément pouvant contribuer au développement économique et sociale du Sénégal,
- La prise de conscience que la mise en économie de l'espace culturelle leur permettra de valoriser leur savoir et de bénéficier des fruits de leurs héritages,

- La prise de conscience de ne pas attendre de l'Etat que le minimum et travailler à trouver les moyens soi-même,
- L'instauration d'un dialogue entre artistes et les populations locales leur permettant de s'approprier des contenus et concepts et d'être imprégnées des diverses formes d'expressions artistiques,
- La valorisation de la création artistique auprès des jeunes, pouvant aboutir à la détection de talents et à la naissance de vocations et la mise en place d'un inventaire des différentes formes d'art et d'expressions artistiques,
- La promotion du dialogue interculturel entre différentes communautés ethniques et linguistiques à travers la célébration de la Journée Mondiale de la diversité culturelle pour le Dialogue et le Développement.

3. Les faiblesses et les obstacles

Le faible dispositif institutionnel est une limite à la participation des acteurs non étatiques aux politiques publiques. Dans ses observations préliminaires, M. Matar Ndiaye a souligné que depuis l'indépendance, le Sénégal a fait peu d'efforts dans l'élaboration d'un environnement juridique propre à la culture. Il a précisé, que la direction en charge au niveau ministériel, élabore des programmes, des projets et met en place, des activités en dehors des communautés. Elle semble donner beaucoup plus d'importance au patrimoine bâti par les colons. A cela s'ajoute le manque d'accompagnement financier. En dehors de l'insécurité juridique, se pose aussi le problème de la formation. D'où la nécessité de mettre en place des mesures d'encouragements, des cadres de formation et un cadre juridique bien défini. D'autres obstacles menacent également les entreprises culturelles. Il s'agit de la non prise en compte par les dirigeants et des autres institutions du secteur. Il faut souligner que l'Etat de manière générale a une approche festive de la culture.

4. Recommandations

- **A l'Etat**
 - Légaliser l'exercice du savoir thérapeutique endogène comme composante du système national de santé,
 - Créer un musée national et des centres régionaux de documentation et de collecte des arts et savoir-faire traditionnels qui pourrait être mis en ligne sur internet,
 - Reprendre et parachever les études et projets suivants:
 - Etude pour l'actualisation de l'environnement juridique et fiscal du secteur culturel,
 - Diagnostic sur le développement des ressources humaines du secteur culturel,
 - Etude pour la définition du statut de l'artiste et de la protection sociale des artistes.

De manière générale des recommandations ont été formulées aux collectivités locales sur ce thème.

❖ RECOMMANDATIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES

- Soutenir la relance des journées culturelles et autres projets en voie de disparition,
- Soutenir la politique de réactualisation des radios communautaires,
- Soutenir le plan de développement des acteurs culturels.

Chapitre 5. Migration

A- La féminisation de la migration: une nouvelle forme d'esclavage moderne?

Le panel portant sur ce sous-thème s'est déroulé le mercredi 29 mai 2013. Il a été présidé par le docteur Amy KÉBÉ et le docteur Mohamadou SALL, maître de conférence en démographie, avec comme modérateur M. Mohamadou Abdoulaye Mbengue d'Enda Diapol. Il a regroupé 28 participants de diverses structures y compris des étudiants.

Dans leur exposé, les communicants ont axé leur intervention sur les points suivants.

1. Les aspects théoriques sur la migration féminine

Les communicants ont débuté leurs communications par une mise en exergue des aspects théoriques sur la migration féminine pour ainsi éclairer les expériences et améliorer les pratiques de participation des AnE dans la gestion de la féminisation de la migration. Ainsi ils ont discuté du caractère de plus en plus sexué de la migration, phénomène communément appelé féminisation de la migration. L'objectif principal était d'attirer l'attention sur les nouvelles formes d'asservissement et de servitude engendrées par la migration. Il ressort de leurs communications que cette féminisation de la migration met surtout l'accent sur le travail domestique principale occupation de l'écrasante majorité des migrantes. Deux grands axes ont dominé la réflexion des communicants :

Le premier axe s'est porté sur les nouvelles formes de travail international ou intra régional, le concept de la Mondialisation des soins, GLOBAL CARE CHAINS, ou les chaînes globales et d'assistance qui s'appuient sur le travail des femmes, pour faire fonctionner l'économie néolibérale. Ces chaînes de labours qui sont les résultantes du contexte de la globalisation actuelle se traduit selon les communicants par une demande de plus en plus croissante d'une main-d'œuvre étrangère mais surtout féminine. Ils soulignent par ailleurs que les femmes constituent la part la plus importante de ces types de labours et sont contraintes à exercer des emplois sous qualifiés ou peu qualifiés comme gardiennes d'enfants ou de personnes âgées, aides soignantes, nettoyeuses, travailleuses dans les industries du sexe, et pour la majorité des cas, travailleuses domestiques.

Le second axe se veut une articulation entre ces dynamiques migratoires et le rôle que les AnE peuvent jouer pour une gestion plus efficace non seulement des flux migratoire mais pour une meilleure prise en compte des droits des migrants, plus particulièrement des migrantes.

2. Les différentes formes d'abus à l'encontre des migrantes

Les communicants n'ont pas manqué de souligner les multiples formes d'abus dont souffrent les migrantes tels que le trafic et l'esclavage sexuel, des conditions de travail inimaginables avec comme corollaire des heures de travail excessives, l'isolation, l'enfermement, la privation de nourriture, le refus de paiement des rémunérations, l'interdiction d'accès aux soins médicaux ou la détention arbitraire de passeport. Ces derniers n'ont pas aussi occulté de rappeler quelques propos de hautes personnalités notamment ceux de Koffi Annam lors de la célébration de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage le 02 décembre 2001. Le secrétaire général des nations unis d'alors tenait ses propos : « Bien des gens pensent sans doute que cette traite n'a plus lieu d'être au XXIe siècle. Or il nous faut bien admettre que l'esclavage et la servitude restent encore trop fréquents, cachés sous les noms de travail obligatoire, travail forcé, exploitation de la main-d'œuvre enfantine et traite des êtres humains, marginalisation, exclusion des groupes sociaux. Le motif de ce rappel est de montrer à quel point cette question intéressent les autorités jusqu'au plus haut niveau des sphères de décisions.

3. Le dispositif législatif mis en place pour lutter contre les abus

Les communicants ont énuméré un ensemble de dispositif législatif pour ainsi montrer les progrès notés en terme de réglementation et de politiques tels que la Convention de 1990 pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. A ce texte, s'ajoutent d'autres instruments internationaux pertinents tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et notamment son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que son Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, ou la récente convention (n° 189) concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques et la recommandation (n° 201) qui l'accompagne, adoptés le 16 juin 2011, par la Conférence internationale du Travail, et qui entrera en vigueur

en septembre 2013 .

Ils ont souligné dans la même perspective que le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants atteste que les travailleurs migrants, en particulier les travailleuses migrantes sont souvent confrontées à une violation de leurs droits les plus élémentaires. La résolution 2004/49 de la Commission des droits de l'homme fait état de « la persistance d'informations selon lesquelles les travailleuses migrantes subissent des sévices graves et des actes de violence de la part de certains employeurs dans certains pays d'accueil, ainsi que de la part de trafiquants dans certains pays ». Leur travail bien que nécessaire reste sous-évalué, sous-payé, non reconnu et souvent exclu de la législation et des normes du travail. En conséquence, les mauvais traitements, l'exploitation, la violence, et les abus physiques et sexuels sont légion et restent souvent impunis.

Toutefois ils soulignent que le problème qui se pose n'est pas donc celui de l'existence de protocoles ou de textes mais celui de la mise en œuvre et de l'opérationnalité de ces mécanismes juridiques. Ainsi les communicants ont cité l'exemple du Sénégal qui n'a pas encore ratifié la convention 189 mais est signataire de la plus part des autres conventions de l'OIT ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dont la recommandation 26 prônent le respect des droits des femmes dans le processus de la migration.

4. Les leçons apprises du partenariat entre AnE et les autres acteurs

Les communicants ont souligné des leçons apprises concernant les partenariats équilibrés et efficaces entre AnE et les autres acteurs. Entre autres ils ont souligné que les recherches et programmes sur la migration sont le fait le plus souvent de commande de bailleurs étrangers et l'exclusivité des produits leur revient. Le besoin d'un cadre légal d'échanges, de réflexion sur la migration et de mise en pratique des actions entre AnE et l'Etat se fait sentir. La proximité des AnE avec la population permet de transformer les préoccupations et connaissances en produits et services. Par ailleurs des leçons du terrain concernant forces, faiblesses, menaces et opportunités des initiatives des AnE en termes de participation de qualité aux politiques publiques ont été notées. Il en est ainsi du cloisonnement des porteurs de projets sur la migration du manque de moyens financiers pour la mise en place d'alternatives migratoires des jeunes, du manque de cadre légal d'échanges Etat et AnE pour la prise en compte des données statistiques des projets et programmes mise en œuvre. La dislocation de la centralité familiale avec son corolaire de conséquences dans l'éducation des enfants ainsi que la faible maîtrise des circuits et statistiques de la migration légale et non légale ont été notés d'autre part. Pour ce qui est des principes, mécanismes (mesures et étapes) devant permettre d'avoir un meilleur cadre juridique et institutionnel de la

participation des AnE dans les politiques publiques, il faut améliorer la cohérence des interventions des différents acteurs dans la migration (AnE et Etat), développer la recherche scientifique afin de favoriser une lecture maîtrisée des données et envisager ainsi des actions plus mesurables dans le temps mais aussi créer un cadre légal Etat / AnE sur la migration. Il a été aussi noté que les AnE doivent se donner les moyens de développer le partenariat au niveau sous régional (CEDEAO) et international (OIT et OIM) afin de pousser leur pays d'origine à une application des lois et la définition des politiques migratoires nationales.

B- La capacitation des OSC et migrants pour une maîtrise des politiques publiques et l'influence sur les prises de décision

Le panel portant sur ce sous-thème s'est déroulé le mercredi 29 mai 2013. Il a été animé par le Professeur Pape SAKHO, avec comme modérateur M. Mohamadou Abdoulaye MBENGUE d'Enda Diapol et a regroupé 17 participants de diverses structures ainsi que des étudiants. Le communicant a structuré sa communication autour des points suivants.

1. Les aspects théoriques

Le professeur SAKHO a ébauché quelques aspects théoriques qui peuvent éclairer les expériences et améliorer les pratiques de participation des AnE aux politiques publiques. Il ressort clairement de son exposé que quelque soit la politique migratoire mise en place, la responsabilité du citoyen est engagée. Les défis reconnus nous interpellent à travers la prise en charge ou non des problèmes du citoyen. D'où la nécessité de maîtrise du processus de mise en place des politiques publiques en cinq étapes:

- Mise en place de l'agenda politique du problème (migration)
- Elaboration de l'action publique (recherche de solution possible, études...)
- Processus décisionnelle (pré validation, validation en texte réglementaire ...)
- Mise en œuvre ou management de la politique
- Evaluation

Le communicant a ensuite soulevé un certain nombre de questionnements pour identifier les axes de capacitation:

- Quelle politique publique viser par les AnE ?
- Quelle action développer et quand dans l'échelle du processus ?
- Comment prendre en charge les défis qui se posent à chaque étape du processus ?

2. Les leçons apprises

Par rapport aux leçons apprises concernant les partenariats équilibrés et efficaces entre AnE et les autres acteurs, le professeur SAKHO a décelé la diversité des intérêts des acteurs de la migration qui pour lui pose souvent une difficulté d'appréciation de l'Etat sur les solutions à apporter. Il note par ailleurs le diktat de l'Etat sur les politiques et interventions dans le cadre de la migration ainsi qu'une insuffisante participation des AnE dans la prise de décision.

Selon lui une offre de formation des élus des collectivités locales sur la migration par les AnE pourrait constituer un élément de contribution à une meilleure implication de ces derniers.

3. Les forces, faiblesses, menaces et opportunités des initiatives des AnE

Les leçons du terrain concernant les forces, faiblesses, menaces et opportunités des initiatives des AnE en termes de participation de qualité aux politiques publiques n'ont pas échappé à l'analyse du professeur SAKHO. Entre autre, nous remarquons :

- La complexité du phénomène migratoire
- Le manque de ressources et d'infrastructures pour absorber les besoins économiques et de formation (les motivations de la migration sont liées à la lutte contre la pauvreté, la formation, la mobilité),
- Le cycle migratoire est très large avec les acteurs de retours, les migrants circulaires,
- Besoins urgents à répondre (dispositif d'accueil et d'orientation) et d'ordre structurel pour donner aux réponses toute la pertinence et l'effet nécessaire,
- La revue de nos pratiques dans la mobilisation des ressources avec les possibilités avec les acteurs eux-mêmes,
- L'inscription de la migration dans les PLD (exemple de Kolda),
- La formation des AnE sur les processus de politique publique,
- La gestion des qualités de vie,
- La société civile prend en charge les manquements et limites de l'intervention de l'Etat au bénéfice des populations,
- La migration interne qui fragilise le développement territorial (la personne qui réussit quittant son espace originel),

4. Les principes et mécanismes

En ce qui concerne les principes et mécanismes (mesures et étapes) devant permettre d'avoir un meilleur cadre juridique et institutionnel de la participation des AnE dans les politiques publiques, il y a lieu de constater avec le communicant :

- La mutualisation des activités des AnE,
- L'alliance entre les AnE et l'Etat pour une cohérence des interventions,
- L'information de l'Etat sur les besoins et urgences à prendre en considération dans les documents de politique publique,
- La stratégie d'influence sur la décision à chaque étape du processus,
- Le plaidoyer préventif pour la protection du travail décent des acteurs,
- La formation des élus dans la coopération décentralisée et la solidarité internationale pour leur permettre de lever des fonds à travers des projets de développement dans les autres pays,
- La création de centres d'accueil pour le retour des émigrés et en faire un débat public.

C- Migration et approche droit: mythe ou réalité

Le panel portant sur ce sous-thème s'est déroulé le mercredi 29 mai 2013. Il a été animé par M. Serigne Mbaye GUEYE, avec comme modérateur M. Mohamadou Abdoulaye Mbengue d'Enda Diapol. Le panel a regroupé 10 participants de diverses structures ainsi que des étudiants.

Dans sa communication, M. GUEYE a orienté son exposé autour des points suivants.

1. Les aspects théoriques

M. GUEYE a débuté son intervention sur des considérations d'ordre théoriques dans le but d'éclairer les expériences et améliorer les pratiques de participation des AnE aux politiques publiques. Selon lui, dans le contexte actuel d'insistance des questions migratoires en lien avec le développement, le processus de migration continue de jouer un rôle décisif d'influence de l'évolution des Etats, des sociétés, des économies et des institutions. Toutefois faute d'action internationale dans le domaine des droits humains, le monde est en train de devenir de plus en plus dangereux pour les réfugiés et les migrants.

Les droits de millions de personnes qui ont fuies les conflits et les persécutions ou qui ont quittées leur pays en quête de travail ou d'une vie meilleure pour eux et leur famille, sont bafoués. Partout dans le monde, les États se montrent davantage désireux de protéger leurs frontières nationales et les droits de leurs citoyens que les droits des hommes et des femmes qui viennent chercher refuge ou meilleure fortune chez eux. Les droits fondamentaux d'un grand nombre des 220 millions de migrants de par le monde ne sont pas protégés, ni par leur

pays d'origine ni par leur pays d'accueil parce que les États les traitent comme des criminels ou des délinquants et que les entreprises se préoccupent davantage de profit que des droits des travailleurs. La cohésion sociale menacée dans un contexte de crise marquée en Afrique par des crises de subsistance et des conflits armés qui secrètent des migrants apatrides et des réfugiés, la protection des personnes en mouvement doit soulever leur indexation dans les politiques publiques comme des enjeux structurants. La convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990 est un texte de l'ONU visant à protéger les travailleurs migrants. Elle est entrée en vigueur en mars 2003, vingt États l'ayant ratifiée. Cependant, cette Convention est rappelée par la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

2. Les leçons apprises

Pour les leçons apprises concernant les partenariats équilibrés et efficaces entre AnE et les autres acteurs, il convient de noter la prise en charge des droits par les acteurs de la société civile constituée en défenseur des droits des acteurs vulnérables. Il faut aussi remarquer les conflits de compétence entre les ministères dans le cadre des programmes de la migration. Ainsi se révèle un besoin pressenti d'avoir un interlocuteur unique ou un cadre unique.

3. Les forces, faiblesses, menaces et opportunités des initiatives des AnE

Ici il faut remarquer :

- La promotion des instruments juridiques nationaux et internationaux,
- L'accompagnement et l'assistance aux victimes de violation des droits humains,
- La situation des émigrés et leurs difficultés dans les pays d'accueil montrent que l'Etat ne prend pas en charge les droits des émigrés,
- L'apport politique, économique et culturel des migrants,
- Les pouvoirs limités des consulats sur la question de la protection des émigrés,
- La méconnaissance des droits par les migrants.

4. Les principes et mécanismes

Par rapport aux principes et mécanismes (mesures et étapes) devant permettre d'avoir un meilleur cadre juridique et institutionnel de la participation des ANE dans les politiques publiques, on constate la nécessité de :

- Fédérer les initiatives des AnE,
- Gérer la territorialité par le respect des principes d'intégration,
- Sensibiliser les populations sur les méfaits de l'immigration clandestine,

- Agir pour la protection des droits des AnE et pousser l'Etat à se départir de cette situation attentiste,
- Agir sur la potentialité des migrants (il existe des structures fortes et bien organisées, et des cadres qui sont prêts à s'impliquer dans des actions de développement bien organisées),
- Conserver notre ouverture et réclamer nos droits à l'étranger,
- Plaidoyer pour des décideurs de ce pays sur la mise en place de politique migratoire.

D- Les dynamiques communautaires dans les phénomènes migratoires

Le Jeudi 30 mai 2013 s'est déroulé le panel de ce sous-thème. Il a enregistré 25 participants d'origines diverses ainsi que la présence d'étudiants. Le panel a été animé par deux communicants en l'occurrence Dr. Bara MBOUP, assistant à l'UCAD/ESEA et coordinateur du Laboratoire de Recherche sur les Migrations et l'Education au Développement (REMEDI), avec comme modératrice Mme Fatimata SY.

Le communicant est intervenu sur les points suivants.

1. Les aspects théoriques

Des aspects théoriques, il apparaît de l'exposé des communicants que les communautés développent des solutions endogènes et se positionnent par rapport à un intérêt et une problématique en fonction de leur croyance, culture, etc. Des données théoriques avancent que les pays à forte migration ne se développent jamais en ce sens que les forces vives quittent le pays. Les dynamiques communautaires offrent des avantages de pouvoir être des acteurs solides dans la résolution des situations complexes du fait de leur proximité avec les populations qui leur offre une position.

2. Les leçons apprises

Il est constaté une faible utilisation de l'expertise des migrants (individuel ou en groupe) dans le développement local et national. Il en est de même de la passivité des AnE face à certaines situations dégradantes du phénomène migratoire. Les communicants ajoutent également que l'investissement des migrants est entravé par des lourdeurs administratives, une faible maîtrise des opportunités économiques, l'accaparement des terres par des étrangers. Il faudrait passer à une meilleure structuration des collectifs des migrants afin qu'ils s'érigent comme des entrepreneurs socio économiques des pays d'origine.

3. Les forces, faiblesses, menaces et opportunités des initiatives des AnE

On remarque avec les communicants une absence de lien entre le développement communautaire et le développement local. Les associations de migrants posent des actes importants dans le cadre du développement des collectivités mais dans l'ignorance. Il est à noter que l'accompagnement des victimes de la migration (femmes) permet de développer des initiatives économiques durables.

4. Les principes et mécanismes

Parmi les principes et mécanismes (mesures et étapes) devant permettre d'avoir un meilleur cadre juridique et institutionnel de la participation des AnE dans les politiques publiques on peut citer:

- Le renforcement de la capacité des associations des migrants et autres acteurs,
- L'implication des migrants dans la formulation des politiques publiques,
- L'offre de formation professionnelle pour le maintien des jeunes sur le territoire national et les victimes,
- Le renforcement et la création d'une dynamique en synergie entre les AnE du volet migration pour avoir des chances de mieux circonscrire le phénomène,
- Le renforcement des capacités de mobilisation des associations communautaires (jeunes, femmes, mixte) à travers des activités d'information, d'éducation et de sensibilisation,
- L'amélioration de la gestion des directions du ministère des Sénégalais de l'extérieur en charge de la diaspora par des techniciens et non des politiciens,
- Tous les services du ministère des sénégalais de l'extérieur gère les diasporas.

E- Migration des mineurs et l'exploitation des enfants

Le panel portant sur ce sous-thème s'est déroulé le jeudi 30 mai 2013. Il a été animé par messieurs Gaspard ONOKOKO, président du Groupe Agora pour l'Education aux Droits et à la Paix (GRA-REDEP) et M. Rosnert ALISSOUTIN consultant/formateur, chargé d'enseignement à l'UGB, avec comme modérateur M. Maguette DIOP. Il a regroupé 25 participants de diverses structures ainsi que la présence d'étudiants.

Les communicants ont structuré leur exposé autour des points suivants.

1. Les aspects théoriques

Les communicants ont mis d'abord l'accent sur les aspects théoriques qui peuvent éclairer les expériences et améliorer les pratiques de participation des AnE aux politiques publiques.

Il ressort clairement de l'exposé des communicants qu'il y a une fuite de responsabilité collective bien que cela ne soit pas au même niveau entre les différents acteurs (Etat, ONG et parents). Selon eux le temps est venu de préparer les collectivités territoriales afin de faciliter leur positionnement dans le champ aussi complexe des migrations internationales et les mobilités transfrontalières. Il est à noter que les déterminants de ces mobilités sont le plus souvent les conflits, les changements climatiques et environnementaux et les mutations urbaines.

2. Les leçons apprises

Il est à remarquer que les causes principales de l'exploitation des enfants sont liées à la pauvreté des familles mais aussi et surtout aux conflits armés. Qui plus est, l'Etat ne réagit pas sur les phénomènes de travail des enfants bien que tous les instruments juridiques soient sur place.

3. Les forces, faiblesses, menaces et opportunités des initiatives des AnE

La migration sous régional des mineurs en relation avec le travail des enfants reste un phénomène de société qui ne trouvera de solutions qu'avec une forte volonté politique et alliance avec les acteurs de la société civile. L'expérience de la société civile dans ce domaine est importante. Toutefois le constat est le suivant :

- L'absence d'études quantitatives et qualitatives sur l'ampleur du phénomène,
- Le Sénégal devient de plus en plus un pays de trafic d'enfants (enfant de la rue, mariage des mineurs, les filières du Maghreb),
- Les pratiques d'exploitation des enfants talibés sont faites sous le couvert ou le prétexte des traditions religieuses et culturelles d'enseignement et d'apprentissage,
- La société civile a beaucoup travaillé sur ces phénomènes, mais n'a pas toujours le pouvoir de décider sur les solutions qu'elle propose. Elle est souvent dans une position de dénonciation des pratiques,
- Les AnE doivent s'organiser pour servir d'interface et de cadre d'alerte sur la migration et l'exploitation des mineurs.

4. Les principes et mécanismes

Par rapport à ces questions, les communicants pensent qu'il faut :

- Une sensibilisation et une animation avant et après l'adoption des lois,

- Une organisation des rencontres régulières entre les organismes de la société civile sur la question,
- Une mise en place d'une documentation synoptique sur la problématique de la migration des mineurs,
- Une harmonisation de la législation sur la protection des enfants dans la sous-région,
- Une élaboration d'un code de l'enfant,
- Des plaidoyers dans le sens d'exiger une autorisation des parents avant que l'enfant ne voyage,
- La préparation d'un bon dossier de plaidoyer appuyé par les membres de la société civile présent dans les instances de proposition et de décision (assemblée nationale, conseil économique et sociale, présidence, etc.),
- La mise de l'Etat devant sa responsabilité dans la régulation des mobilités des mineurs.

Concernant le thème de la migration, des recommandations à court, moyen et long terme ont été formulées.

❖ **RECOMMANDATION A L'ETAT**

❖ **RECOMMANDATIONS A COURT TERME**

- Promouvoir un environnement institutionnel favorable afin d'instituer un mouvement d'ensemble pour l'élaboration d'une véritable politique migratoire au Sénégal,
- Ratifier les conventions internationales: convention 97 et 143 de l'OIT ainsi que les droits socio économiques afin de faire bénéficier aux migrants du maximum de protection,
- Faciliter l'accès au foncier aux migrants dans leur territoire d'origine pour le développement de l'agriculture,
- Insister sur les investissements pérennes des migrants en phase avec les OMD,
- Développer des cellules de communication avec les Sénégalais de l'extérieur pour les orienter, les informer vers les secteurs productifs,
- Former et/ou sensibiliser les consuls sur la gestion de la migration,
- Veiller à l'application des lois nationales et sous régionales sur l'exploitation des enfants,
- Accorder une attention particulière aux migrations inter-africaines et à la dynamique ouest africaine autour de la CEDEAO et veiller au respect des droits des migrants et réfugiés accueillis au Sénégal.

❖ **RECOMMANDATIONS A MOYEN TERME**

- Développer une vision partagée et une politique migratoire pertinente et cohérente, sur la base du partenariat fécond Etat/AnE,
- Promouvoir l'éducation financière des migrants et de leur famille,
- Créer un cadre juridique et institutionnel propice à l'investissement,
- Promouvoir le travail décent surtout dans les régions frontalières du Sénégal en particulier pour les couches vulnérables,
- Renforcer et valoriser le rôle des diasporas africaines dans le renforcement des capacités institutionnelles du continent africain à travers la mobilité des ressources humaines, intellectuelles et financières.

❖ **RECOMMANDATIONS A LONG TERME**

- Développer une intégration des collectivités territoriales à travers la CEDEAO pour une prise en charge concertée du phénomène de la migration des mineurs,
- Développer le monde rural pour palier le phénomène de la migration des mineurs en contribuant à la réduction du niveau de pauvreté des populations, acteurs et victimes,
- Prendre en compte les dimensions protection et sécurité des migrants dans le contexte de crises sociales, économiques et politiques au sein des pays de transit et d'accueil.

❖ **RECOMMANDATIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES**

- Faciliter l'accès au foncier aux migrants dans leur territoire d'origine pour le développement de l'agriculture,
- Faire de la migration un domaine des politiques publiques locales et un outil d'appui aux progrès économiques des zones de forte migration,
- Orienter les migrants vers les secteurs productifs,
- Créer des conditions de lutte contre les phénomènes migratoires (développement des AGR et de plan de formation dans les zones de départ),
- Promouvoir une meilleure structuration des collectifs des migrants au plan communautaire,
- Doter les migrants de retour de réelles capacités techniques et professionnelles afin de susciter l'entreprenariat,
- Développer une intégration des collectivités territoriales à travers la CEDEAO pour une prise en charge concertée du phénomène de la migration des mineurs.

❖ **RECOMMANDATIONS AUX AnE**

- Pousser le gouvernement à ratifier les conventions internationales: convention 97 et 148,
- Accorder une attention particulière sur la question des migrants en rétention par l'Etat en mettant à leur disposition un pôle d'avocat pour assurer la défense de leurs droits,
- Utiliser tous les canaux d'information, les radios communautaires notamment, pour faire diffuser des messages et programmes de sensibilisation à la base,
- Mettre en place un observatoire de la migration Etat/AnE,
- Mettre en place un cadre de partenariat entre chercheurs universitaires, ONG et OCB,
- Doter les migrants de retour de réelles capacités techniques et professionnelles afin de susciter l'entreprenariat,
- Promouvoir l'éducation financière des migrants et de leur famille,
- Renforcer les compétences et capacités des acteurs à participer aux évaluations des politiques publiques,
- S'engager sincèrement pour prendre en charge le phénomène de la mendicité,
- Favoriser une alliance avec les ONG du nord et du sud et les organisations syndicales par rapport à un agenda commun de mobilisation.

❖ **RECOMMANDATIONS AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS**

- Renforcer l'appui des partenaires au développement pour la création d'emploi en continuité dans les actions de sensibilisation des jeunes potentiels candidats à la migration.

Chapitre 6. Gouvernance économique

A- La corruption dans la chaîne socio-économique, quelles réponses des acteurs non étatiques?

Le panel sur ce sous-thème s'est déroulé le mercredi 29 mai 2013. Il a été animé par M. Ababacar N'DIAYE, avec comme modérateur M. Pape Senghane DIOUF. Dans son exposé, le communicant est revenu sur les points suivants.

1. Les aspects théoriques

D'après le communicant, il convient de se référer aux typologies de corruption afin de mieux appréhender la notion: grande corruption, petite corruption, corruption passive, corruption active. Le constat est fait que les acteurs étatiques sont frileux quant aux questions relatives à la corruption et lui préfère les termes de "promotion de la transparence" et de "redevabilité".

Il y a une corrélation entre le niveau de développement et l'indice ou niveau de la corruption. De même on note une incidence du niveau de développement sur l'ampleur de la corruption. La corruption est présente dans le vécu culturel, le quotidien est truffé d'actes corruptogènes ou de pure corruption. Du point de vue économique, la corruption est une taxe officieuse sur les consommateurs et les producteurs. Elle entraîne des coûts supplémentaires pour les producteurs, a une incidence sur l'efficacité économique et les grandes orientations politiques de dépenses publiques. Mais aussi elle peut entraîner une baisse du niveau des investissements étrangers (d'où la controverse autour de la traque des biens supposés mal acquis).

2. Les leçons apprises

Selon le communicant, il ne faut pas se regarder en chiens de faïence et croire que la corruption est uniquement présente au niveau des structures étatiques. "On caricature les structures étatiques et on se prive de leurs énormes compétences".

De même, le communicant pense qu'il faut éviter de stigmatiser tous les acteurs étatiques comme des corrompus. Il est bien possible d'établir une coopération fructueuse avec les structures étatiques qui combattent la corruption et dont les agents sont forts compétents, (exemple de la tournée nationale de la Cour des Comptes avec des AnE, et partenariat entre AnE et la CNLCC).

3. Les forces, faiblesses, menaces et opportunités

Comme **forces**, on constate le dynamisme et la volonté des AnE de s'impliquer dans la lutte contre la corruption mais aussi le partenariat entre AnE, société civile, partenaires au développement, etc.

Pour ce qui est des **faiblesses** il y a le manque de partenariats crédibles et durables entre AnE, structures étatiques, partenaires au développement. Le combat contre la corruption est fait de manière dispersée. Il y a un manque criard de moyens et de fonds pour mener à bien le combat et un manque d'accès à l'information.

Beaucoup d'**opportunités** de partenariat et de possibilité d'accéder à des financements existent. On constate la présence d'espaces de communication et d'échanges (ex : UAnE, forums sociaux...). La lutte contre la corruption est une exigence citoyenne, donc les populations y sont favorables et donc sont de potentiels partenaires.

Les **menaces** sont la récession économique dans les pays du Nord, la collusion avec l'« ennemi » étatique, le changement de camp au gré des alternances politiques et le changement de veste au gré des opportunités. De même il y a les divisions internes aux AnE, etc.

4. Les principes et les mécanismes

La mise en place d'un cadre réglementaire et législatif est nécessaire. Il faudrait aussi renforcer le pouvoir de contrôle de l'assemblée nationale et impliquer les AnE dans la consultation et l'élaboration des lois. Une réelle volonté politique des gouvernants et mandataires du peuple est préconisée.

5. Recommandations

▪ A l'Etat

- Promouvoir la mise en place de processus budgétaires ouverts et une gouvernance participative,
- Rendre efficace la surveillance parlementaire par un contrôle plus renforcé de l'action gouvernementale par le législatif,
- Favoriser l'accès à l'information publique (Ex: directive de l'UEMOA relative à l'accès à l'information publique qui tarde à être votée comme loi par l'Assemblée Nationale.

B- L'économie informelle: quelle stratégie pour une fiscalité de développement?

Le panel concernant ce sous-thème s'est déroulé le mercredi 29 mai 2013. Il a été présidé par M. Ousseynou LAGNANE, expert en analyse des réformes économiques et financières, avec comme modérateur M. Pape Senghane DIOUF.

Le communicant a orienté son exposé autour des points suivants.

1. Les aspects théoriques

D'après le communicant, l'Informel désigne l'ensemble des activités urbaines se tenant en dehors du marché de l'emploi formel (Hart ; 1971). Il englobe des travailleurs pauvres, exerçant un travail pénible, mais dont les activités économiques ne sont ni reconnues, ni enregistrées, ni protégées, ni réglementées par les pouvoirs publics. Il s'agit des activités liées à la recherche de moyens de subsistance (BIT 1972). Aussi il est l'ensemble des unités de

production dépourvues de numéro statistique et/ou de comptabilité écrite formelle (ANSD 2003).

2. Les leçons apprises

Le communicant préconise les partenariats entre AnE du secteur informel et les autres acteurs (ENDA, GIZ, etc.).

3. Les forces, faiblesses, menaces et opportunités

Parmi les **forces** on note la capacité d'adaptation à l'environnement, l'existence des associations professionnelles de défense des intérêts des membres. De même on constate l'optimisme des acteurs informels qui considèrent à 84% qu'il existe un avenir pour leur entreprise informelle, malgré le contexte difficile (BTP, réparation, commerce, etc).

Les **faiblesses** sont la méconnaissance des obligations juridiques et fiscale (environ 70% des UPI), les formalités administratives considérées fastidieuses, le manque d'organisation interne et la tenue d'une comptabilité formelle et donc d'une visibilité vis-à-vis des partenaires, les difficultés d'accès au crédit qui constitue un frein à leur développement et l'absence de culture fiscale qui se traduit par une certaine hostilité.

Comme **opportunités** on recense la volonté de l'Etat d'apporter un dispositif d'appui au secteur informel, le soutien de quelques bailleurs et ONG au secteur informel (ex ENDA, GIZ) et la possibilité de pouvoir bénéficier d'avantages sociaux, de régimes spécifiques dans la prévoyance retraite et maladie.

Quant aux **menaces**, elles ont trait aux taux d'imposition excessifs, à l'absence de volonté de l'Etat de les aider à accéder au crédit et aux marchés publics, etc.

4. Les principes et mécanismes

Ici le communicant fait référence à la de Directives de l'UEMOA.

5. Recommandations

- **A l'Etat**
 - Impliquer tous les acteurs dans les prises de décisions en évitant les processus décisionnels unilatéraux sans consultations préalables des acteurs parties prenantes,
 - Assouplir les lourdeurs administratives,
 - Instaurer et améliorer le partenariat public-privé-AnE,

- Promouvoir une approche participative dans l'élaboration du code des impôts avec l'implication des AnE.

C- L'artisanat: rôle et place dans l'économie?

Le panel concernant ce sous-thème s'est déroulé le mercredi 29 mai 2013. Il a été animé par M. Babacar GUEYE de la direction de l'artisanat, avec comme modérateur M. Pape Senghane DIOUF.

Le communicant a axé son intervention autour des points suivants.

1. Les aspects théoriques

Le communicant rappelle qu'il y a une controverse autour de la notion d'« Artisanat ».

Il est défini par le Conseil Interministériel de l'UEMOA sur l'Artisanat tenu à Dakar le 28 février 1991. Le Conseil le définit comme un « secteur informel non structuré moderne, qui tout en restant ancré dans la civilisation traditionnelle, intègre progressivement des éléments nouveaux plus ou moins inspirés des pays développés ».

Mais d'aucuns diront qu'il n'est pas partie intégrante du secteur informel en ce sens que ce secteur est relativement bien structuré et organisé à travers l'existence des chambres de métiers dans toutes les régions du Sénégal, d'une nomenclature des 120 corps de métiers mais surtout du fait de l'existence de la carte de métier. Il y a un consensus sur l'importance de l'Artisanat dans l'économie sénégalaise grâce notamment à :

- Sa part, voir sa contribution dans l'économie,
- Ses caractéristiques dont entre autre sa territorialité, sa verticalité et sa transversalité.

2. Les forces, faiblesses, menaces et opportunités

Parmi les **forces** on peut citer le fait que l'activité artisanale nécessite peu d'investissement pour démarrer un business comparée à d'autres secteurs. L'autre atout est la disponibilité d'une force jeune qui ne demande qu'à apprendre et pratiquer un métier. De même, les autres forces sont les caractéristiques du secteur, l'existence d'une volonté politique exprimée, l'existence d'une subvention annuelle de l'Etat, l'existence d'un cadre juridique et institutionnel, la diversité des activités qui témoignent du dynamisme du secteur, l'existence de zones dédiées au secteur, etc.

Quant aux **faiblesses**, elles se manifestent par le manque d'organisation manifeste, l'insuffisance de la formation et l'information des artisans, le manque de modernité des artisans, le difficile accès au crédit ou l'inexistence d'un crédit adapté, l'absence de créativité et d'innovation des produits, les faibles capacités d'écoulement des produits et l'accès aux marchés, les textes législatifs et réglementaires obsolètes et dépassés, le dysfonctionnement des Institutions en charge du secteur, l'absence de statistiques et de données fiables et récentes, l'absence de protection des œuvres artisanales, l'absence de système de protection sociale pour maladies, accidents professionnels et plan de retraite, l'insuffisance des zones dédiées, le manque de visibilité des OPA.

Concernant les **opportunités**, il y a la décision du nouveau gouvernement de renforcer la politique de formation et d'insertion des jeunes, ainsi que la réforme du secteur, qui sont des opportunités à saisir par les acteurs. On peut évoquer aussi la présence remarquable des partenaires qui appuient l'Etat dans sa politique de développement du secteur (ONG, programmes, projet, coopération technique, etc.). il y a aussi le développement des TIC au service de toute l'activité humaine, les opportunités d'exportations offertes dans le cadre de l'AGOA, le cadre organisationnel plus souple qu'offre la PME, le transfert de technologie plus facile avec le moyen de l'Internet, le boom dans le secteur du bâtiment et des services, en dépit de la crise économique.

Les **menaces** concernent la récession économique dans les pays du Nord, l'invasion des produits concurrents (les produits asiatiques), le renchérissement des prix des équipements et des matières premières, les dispositions législatives et réglementaires qui ne favorisent pas la production et la commercialisation ou l'accès aux marchés (le code des marchés, le décret n° 2007-545 du 25 avril 2007, le nouveau code des impôts, le code des investissements) doivent tenir compte de la spécificité de l'entreprise artisanale.

3. Les principes et mécanismes

Pour aborder ces aspects, le communicant rappelle l'existence d'un cadre juridique et institutionnel pour l'artisanat à travers notamment :

- Une Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Artisanat de Juillet 2006,
- Un Plan d'Opérations Stratégiques APDA 2004- 2008 (PPIP – Mars 2004),
- La création de La Direction de l'artisanat en 1978,
- L'existence de chambres de métiers régionales fédérées en une union nationale des chambres de métiers mises en place en 1981,
- L'existence d'organisations professionnelles d'artisans (OPA),

- La mise en place de l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA) en 2002,

- La Grappe Tourisme, Industries Culturelles, Artisanat d'Art (TICAA) de la SCA.

Mais pour le communicant il est nécessaire d'améliorer ce cadre juridique et institutionnel voire d'entamer une réforme de celui-ci suivant notamment ces mécanismes : l'implication de la société civile dans la promotion de l'Artisanat et faire de l'Artisanat une compétence transférée.

4. Recommandations

▪ A l'Etat

- Concertation et promulgation des textes,
- Exécution des décisions,
- Mise à la disposition des moyens de communication

▪ Aux AnE

- Information, sensibilisation des membres
- Veiller à la prise en compte des propositions des artisans,
- Suivi du processus.

D- La participation sociale et citoyenne de l'entreprise

Le panel sur ce sous-thème a eu lieu le jeudi 30 mai 2013. Il a été animé par Mme Yacine BA, avec comme modérateur M. Pape Senghane DIOUF.

Le communicant dans son exposé a traité des points suivants.

1. Les aspects théoriques

D'après le communicant la RSE ce sont les besoins nouveaux exprimés dans la société lorsque les besoins fondamentaux d'ordres économiques et légaux ont déjà été satisfaits. La démarche RSE vise à faire jouer à l'entreprise un rôle social et environnemental. Le rôle social consiste à la participation à la vie sociale, à la lutte contre la pauvreté, à la formation, à la qualification et l'insertion des jeunes dans la vie active. Il est nécessaire de réguler les rapports entre l'entreprise et les différentes parties prenantes.

Quant au rôle environnemental, il a trait à l'implication aux objectifs de développement durable et de protection de l'environnement, à la lutte contre la dégradation des ressources

naturelles, à la formations et l'éducation à travers l'éducation environnementale des membres/salariés.

L'engagement citoyen de l'entreprise requiert que l'activité de l'entreprise ne se limite pas à faire des profits, mais à participer à la vie sociale et rester en cohésion avec son environnement.

Pour ce qui est des responsabilités de l'entreprise citoyenne, on peut dire que l'entreprise est un producteur responsable de son environnement, il veille à ce que le mode d'exercice de ses activités de production ne pollue l'eau, l'air et le sol et ne dégrade pas les ressources naturelles. L'entreprise veille au respect des droits de ses salariés/employés et s'intéresse à leur condition de travail et de vie sociale. Le communicant rappelle qu'il faut faire le distinguo entre Œuvres Sociales et RSE.

2. Les leçons apprises

Le communicant affirme que le concept étant nouveau et multiforme, les partenariats entre les AnE et avec les autres acteurs demeurent embryonnaires.

3. Les forces, faiblesses, menaces et opportunités

En matière de RSE, les **forces** sont la légitimité vis à vis de la communauté, la pérennité dans la bonne gouvernance, l'économie des ressources, la soudure de la pratique éthique et déontologique, etc.

Quant aux **faiblesses**, elles se résument en la méconnaissance des outils de gestion de la RSE, la mauvaise communication avec les parties prenantes, le désengagement des parties prenantes, l'absence d'évaluation, etc.

Parmi les **opportunités** on a le financement des initiatives RSE, l'amélioration de la performance économique, la consolidation du partenariat Public-Privé, etc.

En terme de **menaces**, on peut citer l'absence d'institutionnalisation de la participation sociale et de l'engagement citoyen au Sénégal, l'incompréhension des objectifs de l'organisation par la population locale, etc.

4. Les principes et mécanismes

La Charte « RSE et Développement Durable » des Entreprises du Sénégal initiée par RSE Sénégal et élaborée en référence à la norme ISO 26000, constitue un point de départ important dans l'institutionnalisation de la RSE dont l'un des enjeux pourrait être d'asseoir un cadre juridique pour la participation sociale et citoyenne de l'entreprise.

5. Recommandations

▪ A l'Etat

- Faciliter le dialogue politico-social avec les AnE,
- Institutionnaliser la participation des AnE à l'engagement citoyen,
- Impliquer les AnE dans la mise en oeuvre des accords de Cotonou,
- Favoriser le partenariat public-privé dans l'engagement citoyen.

E- Emploi et travail décent: quelles innovations?

Le panel sur ce sous-thème s'est déroulé le jeudi 30 mai 2013. Il a été dirigé par M. Pape Birama DIALLO, avec comme modérateur M. Pape Senghane DIOUF.

Le communicant a axé son intervention autour des points suivants.

1. Les aspects théoriques

Le concept du travail décent fût introduit pour la première fois à la 87^e session de la conférence internationale du travail à Genève en juin 1999 visant la réduction du déficit de travail décent ou écart entre le monde dans lequel nous travaillons et l'espoir d'une vie meilleure. La conception du travail est fournie dans le cadre de la déclaration des principes et droits fondamentaux au travail.

2. Les leçons apprises

On note la priorité du partenariat entre AnE et avec des partenaires au développement (ex : UNSAS et UE dans le cadre d'un vaste programme de promotion de l'emploi décent). Les partenariats ne sont certes pas trop nombreuses (et sont donc à démultiplier), mais ils sont très importants et demandés.

4. Les forces, faiblesses, menaces et opportunités

Les **forces** sont l'existence d'une politique nationale de l'emploi sur la période 2011-2015 (Convention 122 de l'OIT), l'existence d'un Haut Conseil pour l'Emploi et la Formation , l'affirmation d'une vision de politique de lutte contre la pauvreté claire OMD, DSRP, SCA,

la promotion de l'Emploi dans les politiques économiques et de réformes structurelles, le développement de programmes publics spécifiques de création d'emplois décents, l'amélioration et le développement des relations formation/emploi dans les secteurs économiques, le renforcement de capacités de l'Administration publique de l'Emploi et amélioration du système de gestion des marchés du travail, le développement de l'entreprenariat comme option de création d'emplois pour les femmes, la prise en compte des besoins de financements des femmes entrepreneurs de l'informel par la micro finance.

Parmi les **faiblesses**, on peut citer l'accès à un travail décent difficile pour les primo demandeurs d'emplois, le faible niveau de l'offre d'emploi pour les jeunes, l'exploitation insuffisante du potentiel de création d'emploi des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables surtout au niveau de l'économie informelle, les retards dans la mise à niveau du cadre juridique régissant le marché du travail concernent aussi bien le Code du Travail et le Code de la Sécurité sociale, les problèmes liés à la mauvaise maîtrise de l'information sur le marché de l'emploi (Absence de Statistiques fiables et récentes), la faible capacité du système d'enseignement technique et de la formation professionnelle à répondre favorablement à la demande de main d'œuvre, la précarité des conditions d'activités : locaux inadaptés, exigus ou indéfinis, la précarité des conditions de travail (santé, hygiène et sécurité au travail), la faiblesse du niveau de qualification de la main d'œuvre des revenus et du niveau de la productivité.

Les **opportunités** se résument à la déclaration du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté qui s'est tenu à Ouagadougou en septembre 2004, l'adoption du Pacte Mondial pour l'Emploi qui est une réponse à la crise par la promotion de l'emploi et du travail décent proposée par l'OIT en juin 2009.

Les **menaces** concernent la prépondérance du secteur informel, de l'auto-emploi et de l'emploi indépendant ; le ralentissement des recrutements dans la fonction publique et la faible capacité de création d'emplois dans le secteur privé moderne ; les performances insuffisantes enregistrées par l'économie nationale ; l'insuffisance du nombre d'emplois créés dans l'économie; le développement de formes d'emplois atypiques (travail journalier, travail saisonnier, intérim, autres types de travail occasionnel).

4. Les principes et mécanismes

Dans ce sens on note le projet de charte en gestation pour l'institutionnalisation de la participation des AnE, le principe de la démarche inclusive des différents acteurs. Les AnE

doivent privilégier et procéder à une articulation de la Politique Nationale de l'Emploi avec la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social.

5. Recommandations

▪ A l'Etat

- Etre plus regardant sur la représentativité des syndicats pour un dialogue social plus crédible,
- Manifester plus de volonté politique dans la promotion de l'emploi décent,
- Respecter la réglementation en vigueur pour ce secteur,
- Organiser des élections de représentativité des syndicats d'enseignants pour un dialogue social plus crédible,
- Piloter un recensement dans le secteur de l'emploi pour plus de visibilité sur les statistiques et le taux de chômage,
- Renforcer l'extension de la protection sociale.

De manière générale, concernant ce thème de la gouvernance économique, des recommandations ont été formulées aux AnE, aux collectivités locales et aux partenaires techniques et financiers.

❖ RECOMMANDATIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES

- Promouvoir une gouvernance locale plus participative, de processus budgétaire ouverts et d'un meilleur accès à l'information publique,
- Accompagner les AnE et mettre en place des cadres de concertations permanentes avec les acteurs locaux.

❖ RECOMMANDATIONS AUX AnE

- Redynamiser et animer des échanges au sein de la plate-forme des AnE entre les différents groupes thématiques,
- Promouvoir des procédures de surveillance par les pairs et de la démocratie interne,
- S'impliquer davantage dans le dialogue et la recherche de solutions durables aux préoccupations des populations,
- Renforcer le rôle de veille et de contrôle citoyens.

❖ RECOMMANDATIONS AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Alléger les exigences des modes de financements aux réalités locales,

- Accompagner les AnE dans la réalisation de leurs différentes missions,
- Améliorer des processus de renforcement des capacités des AnE,
- Renforcer l'appui technique et financier des AnE,
- Renforcer la visibilité des AnE au niveau médiatique pour légitimer et mieux connaître le concept d'AnE,
- Continuer à accompagner le secteur informel à l'image de la GIZ pour la vulgarisation de la réforme fiscale par les acteurs.

IV- PROCES DE LA PARTICIPATION ET CEREMONIE DE CLOTURE

1. Procès de la participation

Le thème de la deuxième Université des acteurs non étatiques « Participation des acteurs non étatiques dans les politiques publiques : faire-valoir ou nouveau paradigme » est suffisamment provocateur pour certains, tout à fait logique pour d'autres quand on veut répondre à la nature cette Université en tant que cadre de dialogue, de réflexion, de partage d'échanges et de mutualisation de la société civile en tant qu'« acteur où élément sans lequel, il n'y a pas de démocratie et de pluralisme, et constituant la sphère située entre le pouvoir politique et l'économie ». Le procès de la participation a été une suite de la leçon inaugurale et une introspection des quatre noeuds problématiques de réflexion de la session universitaire 2013.

Cette deuxième édition a essayé de lever le voile sur la participation des acteurs non étatique par rapport aux politiques publiques en apportant des interrogations et en cherchant des réponses à celles-ci.

Une innovation majeure de cette édition a été l'organisation d'un « procès » de la Participation lors de la cérémonie de clôture (sous forme de simulation et mise en situation théâtrale).

• Les objectifs du « procès »

- Mettre en exergue la portée et l'importance des politiques publiques et de la nécessité de l'inclusivité pour la participation des citoyens,
- Évaluer ses avantages et forces, ses inconvénients et faiblesses dans son élaboration et son exécution,
- Apprécier et étayer le caractère inclusif (ou non), effectif (ou non), efficient/efficace (ou non), etc., des processus, en développant à chaque fois les argumentaires « pour » et « contre » dans des plaidoiries croisées,
- Relever la participation inclusive et complète comme un nouveau paradigme de

gouvernance.

- **Le format et la démarche**

Comme dans un prétoire, d'une part on a fait le procès de la participation avec un réquisitoire pour une approche intégrante et, d'autre part, une plaidoirie (à charge et à décharge) de la participation.

Dans un style théâtralisant, ce procès a mis à nu les acquis et les insuffisances notées dans la participation des acteurs non étatiques dans les politiques publiques, les rôles et responsabilités des acteurs et instances dans cette situation, les solutions et recommandations pour améliorer la qualité de la participation.

2. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été présidée par M. Abdou Latif COULIBALY, Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance qui a eu à prononcer un discours. Mais avant lui, le président de la plate-forme M. Mamadou FAYE a prononcé son discours dont voici la teneur.

DISCOURS DE M. MAMADOU FAYE, PRESIDENT DE LA PLATEFORME DES AnE

Monsieur le Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance,

Monsieur le Directeur des Etudes de l'Ecole Supérieure d'Economie Appliquée

Mesdames messieurs les membres de la Plate-forme des acteurs non étatiques,

Mesdames, Messieurs, chers invités, chers participantes et participants

Nous nous retrouvons à la dernière étape de notre 2^{ème} Université des acteurs non étatiques, à l'issue de quatre jours intensifs de réflexion, de partage d'expériences et des débats dans une série d'une trentaine de panels, animés par des experts tant de la société civile, du monde universitaire que de l'Etat.

J'ai pu faire le tour de beaucoup d'ateliers, même si je n'ai pas pu être partout, mais j'ai pu me rendre compte de l'intérêt porté par les participants, des débats passionnés qui ont suivi les présentations des capitalisations d'expériences des AnE et les éclairages théoriques des personnes ressources qui sont venues enrichir nos échanges.

J'ai pu également constater la diversité des exposants dans notre foire des expériences.

Lors de la cérémonie d'ouverture, nous avons été particulièrement honorés par la présidence effective de Monsieur le Premier ministre, accompagné du Ministre de la promotion de la Bonne gouvernance et de la Chef de Délégation de l'Union européenne au Sénégal.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de bien vouloir être notre messager et transmettre au Premier ministre tous nos remerciements pour sa présence à nos côtés à cette occasion.

Nous tenons à vous remercier également particulièrement, pour avoir accepté de procéder au vernissage de l'exposition des AnE, tout comme nous remercions ici Madame Dominique Dellicour, Chef de Délégation de l'UE.

Malgré les difficultés rencontrées dans l'organisation, ce qui ne pouvait pas manquer tant le défi était grand, nous osons espérer que nous avons pu atteindre nos objectifs et que l'ensemble des acteurs, étatiques comme non étatiques, qui ont partagé avec nous ces 4 journées intensives, sont satisfaits dans l'ensemble.

Nous sommes persuadés, que le cadre que propose l'Université des AnE, peut être une source importante d'inspiration pour tous les acteurs, politiques, universitaires, partenaires, acteurs du développement.

Nous remercions également l'Ecole supérieure d'économie appliquée et son Directeur, qui a accepté d'emblée d'accueillir notre Université d'été. Nous souhaitons établir avec cette noble institution de notre pays qui a formé des générations d'acteurs du développement du Sénégal, un partenariat durable, réitérer l'expérience et réfléchir ensemble avec les professeurs et les étudiants, quels types de recherches nous pourrions envisager ensemble pour les prochaines éditions.

Nous remercions nos étudiants, qui ont fait un travail remarquable pendant près de 6 mois et se sont donnés nuit et jour pendant ces 4 jours pour que les rapports et les recommandations puissent être produits.

Merci à l'ensemble des panelistes et des modérateurs qui ont animé avec brio nos ateliers.

Mention honorable au président du Comité scientifique et à toute l'équipe de la Plate-forme, le Comité d'organisation, le Coordonnateur de l'Université, le Secrétariat permanent, qui ont fait tout leur possible pour que vive cette deuxième édition de l'Université des AnE.

Merci aux participants, aux exposants, pour votre engagement tout en vous présentant nos excuses pour les manquements. Nous comptons sur vous pour nous faire des

recommandations utiles dans les fiches d'évaluation qui ont été distribuées, afin que nous fassions mieux la prochaine fois.

Monsieur le Ministre, nous espérons sincèrement que le Cahier des Recommandations du Citoyen que nous vous remettrons solennellement contiendra des informations utiles pour le pays et quelles pourront être prises en compte effectivement par le Gouvernement.

La deuxième Université des AnE a vécu, je vous donne rendez-vous pour la troisième édition.

Je vous remercie de votre aimable attention.

DISCOURS DE M. ABDOU LATIF COULIBALY, MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE, PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT

Cette 2^{ème} édition de l'université des ANE a été marquée par la capitalisation de diverses expériences de participation portant sur des thèmes variés et qui ont été croisées avec des analyses théoriques d'universitaires et de chercheurs venus d'horizons divers.

Cette production scientifique a été rendue de fort belle manière par cette mise en scène que nous venons de suivre et qui met en exergue le talent de nos acteurs culturels qui ont un rôle déterminant à jouer dans l'éducation à la citoyenneté et la promotion des valeurs démocratiques et de bonne gouvernance, qui constitue une priorité pour mon département

Les conclusions finales contenues dans le cahier de recommandations du citoyen ont retenu mon attention et ouvrent d'excellentes perspectives de collaboration entre les acteurs non étatiques et le gouvernement du Sénégal.

Il faut donc exploiter les conclusions de votre université, faire un bilan des mécanismes de participation qui ont été mis en œuvre aussi bien au niveau national que local pour avoir une meilleure visibilité sur les mesures à prendre sur le court, moyen et long terme.

La participation étant un pilier essentiel de la démocratie et particulièrement de la démocratie locale, nous allons œuvrer, en relation avec le Ministère chargé des Collectivités Locales, pour aller au-delà des réunions d'orientation budgétaire et institutionnaliser un mécanisme de participation qui favorise une appropriation citoyenne des politiques publiques locales et l'exercice d'un contrôle citoyen effectif pour la transparence budgétaire dans les collectivités locales.

Au niveau national, nous allons développer des outils et mécanismes qui vont favoriser un accès plus facile des citoyens à l'information sur les politiques publiques et l'exécution budgétaire

Toutes ces actions seront menées dans le cadre d'un partenariat dynamique avec les Acteurs non étatiques sur la base d'un consensus autour d'une démarche fondée sur le respect mutuel et la reconnaissance des institutions.

Je déclare close la 2ème édition de l'Université des Acteurs non étatiques placée sous le thème "Participation des AnE dans les politiques publiques, faire valoir ou nouveau paradigme?"

Nous vous donnons rendez vous à la 3ème édition de l'Université des Acteurs non Etatiques.

